MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80694-3

MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

COCHERY, MARCEL

TITLE:

LES GRANDES LIGNES DE LA PHILOSOPHIE...

PLACE:

PARIS

DATE:

1923

Master Negative #

92-80694-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

195V66
DC23

Cochery, Marcel

... Les grandes lignes de la philosophie historique et juridique de Vico ... par Marcel Cochery ... Paris, "Les Presses universitaires de France", 1923.

108 p. 25½ cm.

Thesis, Paris, 1923.

Bibliography: p. 105-106.

77931

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x

IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 8.15.92 INITIALS M.D.C.

FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DE DROIT

Les Grandes lignes de la Philosophie historique et juridique de Vico

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences Juridiques)

Présentée et soutenue le 2 juin 1923 à 2 heures

PAR

Marcel COCHERY

Président : **M. LÉVY-ULLMANN.**
Suffragants : **M. MEYNIAL**, *Professeur.*
M. CAPITANT, *Professeur.*

1923

" *LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE* "
49, Boulevard St-Michel, 49
PARIS

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

195 V66
D C23

Les Grandes lignes
de la Philosophie historique et juridique de Vico

Feb 13, 1929 HC
" 25 " GSP

AVANT-PROPOS

Le 23 janvier 1744, mourait à Naples un homme dont la vie entière avait été consacrée au service de la pensée ; à la philosophie surtout, il avait apporté, avec une foi profonde, le tribut de ses recherches, la richesse de ses découvertes. Et pourtant, cet homme à l'intelligence ardente connût bien des déboires: maladies, chagrins, soucis. Bien plus, il a subi l'épreuve la plus dure sans doute pour un esprit persuadé d'avoir trouvé la vérité: ses œuvres, incomprises, ou lues avec indifférence, passèrent inaperçues même auprès de la plupart de ses amis; ce penseur auquel, bien plus tard, la postérité devait rendre justice, c'était Vico.

Il nous a paru intéressant d'évoquer le souvenir de celui qui sut, au milieu de difficultés de toutes sortes et de multiples épreuves, garder une sérénité d'âme parfaite, et offrir le bel exemple d'une vie scientifique pleine de probité.

INTRODUCTION

LA VIE DE VICO

I. — Biographie.

II. — L'entourage du philosophe, l'accueil fait à sa pensée.

III. — Sa physionomie et son caractère.

I

Un souci obsédant domine sans trêve la vie de Vico : celui des difficultés de sa situation matérielle ; né à Naples le 23 juin 1668, c'est là qu'il mourra après avoir mené une existence misérable, se contentant d'un maigre traitement parcimonieusement compté par l'Université, et du produit trop faible de quelques leçons ou d'œuvres de circonstance commandées par des personnages de marque.

Il était d'humble origine : son père tenait une petite librairie, et si, suivant le mot de Vico, ses parents laissèrent une «excellente réputation», à coup sûr ils ne firent pas fortune. Sur eux, nous n'avons que peu de détails, et l'autobiographie de Vico nous apprend seulement que son père était d'une humeur gaie, sa mère d'un tempérament mélancolique et que leur fils fut, dès son enfance, doué d'une extrême vivacité. A sept ans il tomba d'une échelle, se blessant au crâne si sérieusement que le chirurgien prédit « qu'il mourrait ou resterait imbécile ! » Il n'en fut

rien, mais guéri, l'adolescent devint mélancolique et ardent, marque des esprits « doués d'un génie profond qui par le génie ont des éclairs de pénétration, et par la réflexion ne prennent point plaisir dans les arguties et dans l'erreur », selon sa propre expression.

Après une longue convalescence, il commença ses études ; il y montra de telles facilités qu'on lui fit entreprendre des sciences un peu au-dessus de son âge, sous la direction du jésuite Del Balzo : il se découragea, abandonna complètement l'étude pendant dix-huit mois ; le rétablissement d'une Académie célèbre, à St-Lorenzo, le décida à rentrer dans l'arène, et à se remettre à la philosophie. Son père ne tarda pas à le pousser vers le droit. Mais les leçons du juriste Francesco Verde, roulant sur la plus minutieuse pratique du droit civil et du droit canon, n'étaient pas faites pour plaire à Vico trop avide déjà de généralités. Cette raison, jointe peut-être à la pauvreté de sa famille qui rendait très lourds les frais d'une instruction régulière, décida le jeune homme à étudier lui-même toutes ces matières, à sa guise, sans se soucier du programme. Il désirait également pratiquer le barreau ; l'occasion fut prompte à le favoriser : on intenta un procès à son père : Vico, à 16 ans sut le conduire et gagner sa cause, enthousiasmant l'avocat adverse qui vint à la sortie de l'audience embrasser son jeune partenaire.

D'un tempérament délicat, Vico, que ses amis appelaient en riant le « Mastro Tisicuzzo » ou « Maître presqu'étique » fut sérieusement menacé d'étisie. La modestie

de sa fortune ne lui permettait pas de se donner le repos nécessaire. Mais il eut la bonne fortune de rencontrer Mgr G. B. Rocca, évêque d'Ischia, qui lui confia la direction des études juridiques de ses neveux, habitant le château de Vatolla, un bourg sauvage du Cilento dont la salubrité mit le futur auteur de la « Scienza Nuova » à même de rétablir sa santé. Pendant les neuf années de ce séjour, il bénéficia d'assez de loisirs pour s'adonner à la jurisprudence, à la philosophie et à la poésie; il se passionna pour les moralistes grecs, Platon et Aristote en particulier, pour les poètes, surtout Horace et Virgile, et parmi les modernes Boccace, Dante et Pétrarque. Ses études juridiques personnelles lui prouvèrent que dans les écoles on n'apprend qu'une partie du droit, qu'à côté de préceptes minutieux « il existe une science du juste reposant sur un « petit nombre de vérités éternelles, expression méta- « physique d'une justice idéale ».

Les années s'écoulèrent et le précepteur ayant mené à bien sa longue tâche dût songer à reprendre le chemin de sa patrie, n'y rapportant pas encore un bien lourd bagage: il n'avait écrit qu'un poème : « *Les sentiments d'un désespéré* », reflétant les abattements qui l'avaient parfois jeté dans un profond pessimisme durant sa solitude de Vatolla. De retour à Naples, il dût composer différents panégyriques, à l'occasion de mariages princiers, par exemple, productions à mettre à part dans son œuvre, auxquelles Vico se consacra, non par flatterie envers les grands, mais par suite de « ses besoins qui le rendaient fort traitable. »

La mode était alors à Naples à Descartes et à sa physique; la métaphysique n'était guère étudiée, la scolastique avait déformé l'œuvre d'Aristote. Il y avait bien eu, grâce au vice-roi, comme une renaissance de la belle littérature, mais le mouvement ne dura pas, et le vice-roi parti, il en fut d'autant moins question que les classes aisées se désintéressaient du problème et que les nobles ne songeaient qu'à mener joyeuse vie : on peut penser combien Vico se sentit étranger dans un semblable milieu ; il y vécut en inconnu : ce ne fut qu'avec le concours de quelques amis dévoués qu'il put obtenir la rédaction de différents travaux officiels : un discours d'ouverture en tête d'un recueil de pièces écrit à la louange du comte S. Stephano, vice-roi, une des oraisons funèbres de la mère de ce dernier. Mais Vico recherchait surtout un poste stable: il essaya en vain de se faire nommer secrétaire de la ville. Enfin en 1699, à la suite d'un concours où il fit preuve d'une grande critique et de beaucoup d'érudition, il obtint la chaire de rhétorique d'un rapport annuel d'environ 425 francs plus un petit casuel produit par les droits perçus sur les certificats d'aptitude à l'étude du droit : il resta en fonction avec ce traitement pendant 36 ans, tout avancement universitaire lui étant refusé : il se reconnaissait lui-même « peu d'esprit en ce qui concerne l'utilité ». Les discours pour les séances d'ouverture annuelle de l'Université sont les seules œuvres philosophiques de cette période. Nous en reparlerons plus loin.

Pour augmenter ses revenus, le professeur dut s'adon-

ner à des travaux littéraires, courir le cachet en allant enseigner la grammaire à des jeunes gens et des enfants. Un grand personnage de Naples, D. Antonio Carafa, lui demanda d'écrire la vie de son oncle le maréchal Carafa : ce travail, qui nécessitait de longues lectures, coûta à Vico deux ans d'efforts : et comme ses occupations quotidiennes ne lui laissaient pas assez de loisirs, il dut y employer ses soirées, tenant la plume malgré le bruit de sa maison, souvent même conversant avec des amis : des douleurs violentes dans le bras gauche affectaient déjà cruellement l'écrivain. Et cependant c'est la période la plus féconde de sa vie : ses principales œuvres, du « *Diritto Universale* » à la « *Science Nouvelle* », se succèdent rapidement, de 1719 à 1725; elles feront l'objet de plusieurs de nos chapitres.

En 1722, la chaire de lecteur en droit du matin devint vacante : pensant que ses travaux sur la jurisprudence lui créaient un titre pour cet enseignement, comptant aussi sur les services qu'il avait rendus à l'Université, Vico crut pouvoir obtenir cette place. Voulant faire preuve de promptitude et de facilité, il prépara la leçon proposée en vingt-quatre heures, au milieu du bruit de ses enfants. On l'applaudit... et il échoua (1). Cette défaite,

(1) Voici comment dans l'autobiographie est raconté ce concours, qui était, on peut dire, l'agrégation d'alors : « Vico tira « au sort dans le digeste 3 questions : de rei vindicatione, de pecu- « lio, de praescriptis verbis. Il choisit le 3e sujet, parce qu'étant « de Papinien le jurisconsulte de plus grand sens, et le prépara la

loin de le décourager, le stimula au contraire à travailler davantage: en effet, la « *Science Nouvelle* » date de 1725. Et il continue sa tâche d'écrivain officiel : voici le « *Panegyricus Philippo V Hispaniarum regi inscriptus* » pour l'arrivée de Philippe V à Naples, puis ce sont des inscriptions funéraires pour des seigneurs autrichiens, une fois revenue la domination de l'Autriche, et même pour l'empereur Joseph et l'impératrice Eléonore, sans parler de personnages plus ou moins célèbres : tout cela n'empêchait pas Vico, en partie par suite des dépenses énormes

« veille du concours à 5 heures du soir au milieu du bruit de ses « enfants. Il fallait définir le nom de lois. On comptait que Vico « échouerait sur 4 écueils : qu'il commencerait par une longue « énumération de ses services envers l'Université — qu'il dévelop- « perait son texte d'après ses principes de droit universel et exci- « terait les murmures de l'assemblée en s'écartant des lois établies « pour le concours. On pensait surtout que, les professeurs de « droit étant considérés comme les seuls maîtres, Vico, qui n'en « était pas un, se bornerait à refaire la leçon d'Hotman qui avait « traité ce sujet, ou que Fabrot ayant attaqué les commentaires des « premiers interprètes de cette loi sans que personne lui eût répon- « du, Vico suivrait la même marche sans oser la combattre. Contrai- « rement à ces pronostics, Vico sût éviter tous ces écueils. Après une « courte et touchante invocation, Vico récita le premier paragra- « phe de la loi dans lequel il renferma sa glose, et après cet énoncé « sommaire, après une division aussi nouvelle dans ces sortes de « discussions qu'elle était familière aux jurisconsultes romains (qui « disent « aït lex, aït praetor »), Vico se servit d'une semblable for- « mule : « aït jurisconsultus », et interpréta une à une et succes-

de sa famille, de rester dans une quasi-indigence et de se voir obligé de continuer à donner des leçons de latin. En dehors de l'Italie, où elle n'avait déjà eu qu'un faible succès, la « *Science Nouvelle* » ne produisit aucun effet, n'aboutissant qu'à la misérable affaire des « Actes de Leipsick » en 1727: un critique de mauvaise foi avait inséré sur l'ouvrage dans les *Nouvelles Littéraires*, un article mensonger et perfide où il représentait l'auteur comme un abbé ayant des fils, des filles et des petits-fils, comme un « romancier du droit », et sans exposer le sujet véritable de la « *Science Nouvelle* », il ajoutait que les Italiens avaient accueilli cette œuvre avec une extrême tiédeur, pour faire croire qu'ils ne goûtaient pas un livre respectueux de la doctrine catholique. Vico répondit par les « Notae in acta Lipsiensa »: un moment il eut l'intention de les adresser au directeur de la publication en joignant à l'appui un exemplaire de la « *Science Nouvelle* », mais

---

« sivement toutes les paroles de la loi pour qu'on ne pût l'accuser « de s'être écarté du texte. Par l'interprétation des paroles, il ex- « pliqua la définition de Papinien, l'éclaircit par les citations de « Cujas, la montra conforme à celle des interprètes grecs ; puis il « s'attaqua à Fabrot, défendant les commentateurs que celui-ci « avait accusés, notamment Alciat, Cujas et Hotman. Il allait enta- « mer la défense d'Hotman quand l'heure sonna pour la fin de la « leçon. Il l'avait, en la préparant la veille, résumée en un som- « maire d'une page et il l'exposa avec la même facilité que s'il « eût professé le droit toute sa vie. On l'applaudit universelle- « ment. »

il poussa la courtoisie jusqu'à s'abstenir de ce geste bien mérité, songeant qu'à l'égard des savants de Leipsick, il équivalait au reproche de ne pas connaître les livres qu'ils achetaient.

Des difficultés surgirent ensuite avec les imprimeurs de Venise, qui voulaient faire une édition unique de toutes les œuvres de Vico dans l'espoir d'une vente plus rémunératrice. Ils réunirent tous leurs efforts pour obtenir du Maître l'ensemble de ses écrits: celui-ci les éconduisit, ayant chargé l'un d'eux d'une réédition de la « *Science Nouvelle* »: ce dernier le prit de si haut à son tour, que Vico se vit dans l'obligation de reprendre son manuscrit: mais ne trouvant personne qui voulût bien l'imprimer à ses frais, il dut en changer le plan pour raccourcir l'ensemble, comme nous le verrons. Tous ces démêlés n'étaient pas faits pour améliorer l'état de santé de Vico : des ulcères gangreneux l'avaient pris à la gorge, lui causant d'atroces souffrances, l'obligeant à suivre un traitement périlleux. De nouvelles infirmités ne tardèrent pas à l'accabler, des douleurs lui immobilisant les jambes.

Lors de l'avènement des Bourbon, il eût bien la consolation de se voir nommer historiographe du roi, et d'obtenir que son fils Gennaro lui succédât dans sa chaire (à laquelle on le nomma définitivement en 1741); mais ces faveurs venaient trop tard; après le « *De mentre heroïca* » de 1732, un discours pour le mariage du roi Charles de

Bourbon en 1738, Vico n'écrit plus rien : douloureuse inaction, comme le laisse entrevoir un sonnet de 1735 :

De ma tremblante main, voici tomber la plume !
Et voici qu'est fermé mon trésor de pensers.

Il vécut sans forces, parmi les siens. Chaque jour, pendant plusieurs heures, son fils lui lisait les classiques latins les plus aimés. Puis il resta 14 mois sans parler ni reconnaître ses enfants, état dont il ne sortit que pour se rendre compte de sa mort prochaine. Il mourût en chrétien à 76 ans.

Vico avait un jour prédit à un ami que le malheur le suivrait jusqu'à la tombe. Il ne croyait certainement pas si bien dire : lors de ses obsèques, une altercation mit au prises les membres d'une confrérie dont Vico faisait partie, et qui devait porter le corps, avec les professeurs qui prétendaient au même honneur. La confrérie se retira ; les professeurs, ne pouvant enterrer seuls leur collègue, il fallut remonter à la maison le corps de Vico, en attendant qu'à la demande de son fils, le chapitre de l'Eglise métropolitaine vint procéder aux funérailles et mettre un terme à cette tragique destinée.

II

Accablé de travail, obsédé par la pensée du pain quotidien, Vico trouva-t-il du moins dans l'affection des siens et l'accueil fait à sa pensée la seule consolation capable

d'adoucir sa triste existence, de compenser les heures mauvaises de sa vie ? Celle-là encore lui fut refusée.

Sa famille ? Malgré notre manque de détails, nous savons cependant qu'elle ne rendit pas le grand homme heureux, loin de là ! Une femme illettrée dépourvue des qualités de son sexe, incapable de s'occuper des plus insignifiantes affaires domestiques, obligeant son mari déjà surchargé à la remplacer dans ce domaine et à jouer à la fois, selon l'expression spirituelle de M. Croce, « le rôle de Marthe et celui de Madeleine », à travailler pour satisfaire aux besoins des siens sans négliger sa mission de philosophe appelé à répandre les lumières de sa pensée. Des enfants ? Ils ne causèrent à Vico que des chagrins de toute nature : un fils si dépensier et qui commit tant de mauvaises actions que son père fut contraint de réclamer l'intervention de la police pour le faire enfermer dans une maison de correction : encore la tendresse paternelle fut telle que Vico, voyant arriver les officiers de police, ne put s'empêcher de crier à son fils: « Sauve-toi !» Une fille longuement malade et que les plus lourdes dépenses ne purent arracher à la mort. Le malheureux professeur ne goûta de consolation qu'auprès de sa fille aînée, Luisa, très cultivée et assez douée pour la poésie, et de son fils Gennaro qui l'aida dans son travail avant de le suppléer dans sa chaire. Il ne connut donc jamais la vie douce de ces philosophes qu'il évoque dans l'éloge de la comtesse d'Althann : « discutant et se promenant « dans d'agréables jardins ou sous des portiques ornés

« de fresques sans connaître les afflictions que l'on éprou-
« ve à la vue des femmes qui enfantent et des enfants qui
« languissent dans les maladies. »

La renommée se montra-t-elle plus clémente et lui réserva-t-elle la douceur du succès ? Point davantage. Rarement, peut-on dire, penseur fut aussi peu compris de ses contemporains : indifférence qui l'affligeait, non par vain désir de louange, mais parce que, convaincu de la valeur de ses découvertes, il aurait voulu voir approuver par tous ce qu'il croyait être le vrai et le bien. Lors de la publication de la «*Science Nouvelle*», il avait espéré un effet rapide et immédiat et comptait sur la naissance d'un grand mouvement d'idées : les jours passèrent sans qu'il fut question de son œuvre, et dans une lettre à un ami, voici ce que nous lisons : « Je m'imagine vraiment avoir « lancé mon ouvrage dans un désert, je fuis les lieux « publics pour ne pas rencontrer les personnes à qui « je l'ai envoyé ! ...si je ne puis les éviter, comme elles « ne me donnent pas la moindre marque témoignant « qu'elles ont reçu mon livre, elles me confirment dans « l'opinion que je l'ai lancé dans un désert. » Le livre fut attaqué par les catholiques, comme contraire à la religion, et les protestants de Leipsick lui reprochèrent d'être approprié au goût de l'Eglise romaine. Vico cherchera à expliquer son échec: « Les gens de cette ville me « connaissant dès ma première jeunesse se rappellent « mes faiblesses et mes erreurs: comme le mal que nous « voyons dans les autres nous frappe vivement et nous

« reste profondément gravé en mémoire, il devient une « règle d'après laquelle nous jugeons toujours ce qu'ils « peuvent faire ensuite de beau et de noble. D'ailleurs, « je n'ai ni richesse ni dignité, comment pourrais-je me « concilier l'estime de la multitude ? » Bien des esprits superficiels, et ils étaient nombreux, non contents de déclarer l'œuvre obscure, se permirent à ce sujet des plaisanteries de goût douteux, déclarant l'auteur bon pour instruire des jeunes gens ayant achevé leurs études! Vico ne pouvait trouver une compensation à tant d'indifférence ou de raillerie dans les louanges obligées que lui adressaient quelques grands seigneurs, soi-disant lettrés dont il cultivait l'amitié (dans un but de pure nécessité !) et qu'il aidait, pour ne pas dire plus, dans les travaux scientifiques ou littéraires que ceux-ci avaient la prétention d'entreprendre. Ces louanges ne renferment pas un mot prouvant qu'ils aient compris, ou même sérieusement examiné un seul point des pensées de l'auteur. Mgr de Gaëte avoue avoir plus « admiré que compris ». De vrais amis, mais dont l'affection était plus grande que l'intelligence, ne purent que tenter d'adoucir cette âme remplie d'amertume, incapables d'encourager le maître par une parfaite concordance de pensée. Pour remercier l'auteur d'un exemplaire de la « *Science Nouvelle* », le père Lodovico aura la touchante intention de lui envoyer du pain et du vin de la maison des jésuites, y joignant un mot le priant d'accepter « ces bagatelles mo-

« destes, puisque l'enfant Jésus lui-même ne refuse pas « les grossières offrandes des rustiques pastoureaux. »

On ne peut s'étonner que Vico tombât dans des accès de profonde tristesse, à laquelle font écho ces nobles paroles d'encouragement, véritablement prophétiques, du cardinal Pirelli, un des rares admirateurs de la « *Science Nouvelle* »: « Le destin s'est armé contre un misérable, mais « la Providence ne permet pas que l'âme qui est à elle « soit abandonnée..., ô noble poète, déjà fameux, déjà « antique de son vivant, il vivra aux âges futurs, l'infor- « tuné Vico ! »

De semblables pensées, une foi profonde, la certitude d'une mission à remplir, sauvèrent Vico du découragement et lui fournirent des motifs supérieurs de résignation.

III

Quelques mots du caractère de Vico, quelques traits susceptibles de bien marquer sa physionomie nous permettront d'achever le portrait que nous voudrions donner de cette âme attachante.

L'humble professeur nous apparaît avant tout comme un homme de devoir : malgré l'existence si difficile que lui fit sa famille, il n'eut jamais la tentation d'abandonner des êtres qui ne lui causaient pourtant que soucis et chagrins ; il aurait pu, seulement, consacrer la plus gran-

de partie de son temps à cette œuvre philosophique dans laquelle il devait mettre le meilleur de sa pensée, même cela il s'y refusa, jugeant de son devoir de réserver plusieurs heures par jour à ces besognes littéraires, si fastidieuses, dont il tirait un peu d'argent pour les siens : c'est qu'en lui les épreuves n'avaient pas amoindri une profonde tendresse paternelle, et s'il s'était décidé à écrire cette vie du maréchal Carafa, qui lui coûta tant d'efforts, c'est qu'il comptait sur son produit pour doter une de ses filles. L'affection et le dévouement étaient au fond de cette âme : les accents touchants qu'il sut trouver lors de la mort de Donna Angela Cimina suffiront pour nous en convaincre : « sage et noble de conduite, nous dit-il, « portant naturellement ceux qui l'approchaient à la « respecter avec amour et à l'aimer avec respect. » Le thème qu'il développa à cette occasion : « Elle a ensei- « gné par l'exemple de sa vie la douce austérité de la « vertu », comme on pourrait l'appliquer au panégyriste lui-même !

Sens du devoir, tendresse innée, ce sont sans doute deux raisons pour lesquelles on ne trouve pas chez Vico cet esprit combatif qui anime parfois des penseurs désireux de communiquer à tout prix leurs idées à autrui: aussi bien l'auteur de la « *Science Nouvelle* » se montra-t-il déférent envers les autres savants, comme envers les grands, s'abstenant d'une critique qui eût été facile : la vie politique n'était d'ailleurs point son fait. Peut-être nous étonnerons-nous de rencontrer en lui le panégyris-

te fournissant les compositions littéraires nécessitées par les solennités du jour, alors que nous connaissons son désintéressement et sa droiture ; nous dirons à sa décharge que le goût de l'époque était aux compliments, aux fioritures de style les plus extravagantes, et que d'ailleurs il ne fut jamais un adulateur. On nous objectera qu'il ne devait pas ignorer le peu de valeur des personnages dont il écrivait les louanges. Une seule explication reste possible : ce pauvre homme écrasé par la misère, devenu timide en sentant son infériorité sociale, devait finir par admirer réellement ceux qui faisaient partie des hautes classes et qu'il croyait au-dessus de lui ! Il ne faut pas oublier d'ailleurs les éclats de colère provoqués parfois en lui par le manque de culture et l'inintelligence de certains nobles, colère héroïque qui, pour Vico, mérite tous les éloges, car elle « arme les âmes généreuses en vigoureux champions de la raison contre les torts et les offenses ». Pourtant il reconnaît dans la colère un de ses défauts, et avoue qu'en vrai philosophe et en chrétien il eut dû dissimuler les erreurs ou les mauvais procédés de ses rivaux. Il sut cependant se montrer fort courtois dans les disputes littéraires : que l'on songe à son geste lors des affaires de Leipsick ! En vrai modéré, il cherchait à éviter les discordes, et s'il avait le désir de triompher, c'était pour vaincre non pas dans la dispute mais dans la vérité ; un incident le prouve : ayant appris qu'on lui adressait des objections orales sur son « *De Uno* », Vico,

pour ne pas se faire d'ennemis, répondit à ces critiques sans les nommer, dans le « *De Constantia* », afin qu'ils fussent seuls à comprendre et en secret.

Quand nous aurons ajouté quelques mots sur la foi de ce grand homme, nous aurons dit l'essentiel. C'est un problème controversé, et souvent résolu en sens différents, suivant l'opinion de celui qui le traite, que de savoir jusqu'à quel point Vico fut un catholique, et s'il n'a pas dans plus d'une partie de sa doctrine, laissé entrevoir une philosophie originale, mais novatrice, mais peu orthodoxe. Sur cette seconde question, il serait difficile d'affirmer le contraire. Mais sur la première, quel que soit le parti qu'on veuille adopter, il faut bien reconnaître que rien ne permet de supposer que la vie spirituelle de Vico ait été diminuée par des doutes ou des faiblesses : les dogmes de la religion chrétienne étaient pour lui vérités admises, et si ses théories péchaient quelquefois par esprit novateur, ce fut sans doute inconsciemment et non d'une façon voulue. Car si l'on doutait de son attachement au catholicisme, comment interprèterait-on ce scrupule qu'il eut au moment de la préparation d'un commentaire pour une nouvelle édition des œuvres de Grotius, l'auteur du « *De jure belli et pacis* » : Vico venait de rédiger les notes du livre premier et celles de la moitié du deuxième : il s'arrêta, et ferma l'ouvrage, pensant qu'il convenait peu à un chrétien d'orner de notes l'œuvre d'un hérétique. Sa foi a donc été celle d'un croyant,

non pas aveugle et irraisonnée, mais ce fut celle d'une âme et d'une intelligence élevées.

Cette belle figure nous est maintenant connue. Nous guidant sur ce que nous savons, pénétrons dans le détail de sa pensée aux mille aspects imprévus.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DE LA PENSÉE VICHIENNE

I. — Les premières œuvres : Discours. Le « De nostri temporis studiorum ratione », le « De Antiquissima » et la critique cartésienne.

II. — La réhabilitation des sciences morales et l'acheminement vers la Science Nouvelle.

I

Vico, nous l'avons dit, entreprit ses études de façon assez peu méthodique, travaillant à sa guise auteurs et matières, ce qui le préserva sans doute de certaines erreurs scolastiques. Il avoue néanmoins que son esprit donnait encore à cette époque dans les écarts de la littérature moderne, dans les subtilités de l'école, attitude qui avait engendré en lui l'amour de cette « poésie amie du faux qu'elle met en saillie pour produire un effet de surprise », ce que méprisent fort les esprits graves. Mais le sien, attiré déjà vers les généralités, eut bien vite fait de

rejeter cette littérature de pacotille, et nous avons vu le jeune homme, au cours de son séjour à Vatolla, étudier avec ferveur les moralistes grecs, s'éprendre en particulier de Platon parce qu'il donnait comme base à sa morale l'idéal de justice d'où il part pour fonder sa république. Cette philosophie éveille chez Vico la première conception de ce « droit idéal, éternel, en vigueur dans la cité « universelle renfermée dans la pensée de Dieu, dans la « forme de laquelle sont instituées les cités de tous les « temps et de tous les pays. » Désormais les doctrines mécanistes d'Epicure et de Descarts lui semblent fausses et il ne cherchera à connaître les procédés géométriques que dans un simple but d'utilité : savoir les employer au cas où il aurait jamais à recourir à ce mode de démonstration.

A côté de la philosophie idéaliste de Platon, et pour une raison toute différente, Vico se sent attiré vers Tacite, peintre de l'homme « tel qu'il est ». Dans les éléments opposés de cette double admiration (le sage spéculatif de Platon, le sage pratique de Tacite) il entrevoit l'idée première d'un plan devant servir de base à une histoire éternelle. Nous verrons en effet que son souci dominant dans la « *Science Nouvelle* », est de tenter une harmonisation entre les données de la pensée et celles des faits.

Une pareille tournure d'esprit devait éloigner Vico de ses contemporains dont toute la ferveur se portait sur Descartes et les modernes, culte qui n'avait d'égal que leur mépris pour le platonisme. De retour à Naples, l'an-

cien précepteur des neveux de Mgr l'Evêque d'Ischia fut vite amené à prendre position dans cette lutte, et l'on ne s'étonnera point que la première forme de sa doctrine ait été une critique de la pensée cartésienne: avec un semblable début, il se donnait pour l'avenir une entière liberté de pensée, en même temps qu'il avait le mérite de se dégager de la mode dont la tyrannie s'étendait jusqu'à ce domaine.

Avant 1708, Vico ne fit rien imprimer : sa pensée, il faut aller la rechercher dans les six discours prononcés à l'Université de Naples entre 1699 et 1707, qui nous montrent quels problèmes purement philosophiques retenaient son esprit, et à quelle haute morale il obéissait : « Développer et exercer toutes les facultés de l'intelligen- « ce divine qui est en nous, car elle est le Dieu de l'hom- « me comme Dieu est l'intelligence du monde », tel est le thème du premier discours. Le suivant nous incite à « former nos âmes à la vérité selon les vérités contenues « dans l'intelligence ». Le troisième, s'adressant plus spécialement aux lettrés les invite à « bannir toute intri- « gue de la république des lettres ». Celui de 1704 nous donne encore une leçon de désintéressement « Quiconque « veut trouver dans l'étude l'honneur et le profit doit « travailler pour le bien général ». L'année suivante nous faisons connaissance avec un Vico que commence à préoccuper la philosophie de l'histoire : il essaie de démontrer que les époques les plus belles pour les sociétés furent celles où ont fleuri les lettres : ainsi en a-t-il été

de l'Assyrie et de la Grèce. Le discours de 1707 marque un pas sérieux dans l'affirmation publique des doctrines personnelles de Vico. Il y expose le but de ses études ainsi que l'ordre à y suivre. Leur fin ? Un remède à la corruption où l'homme est tombé en punition du péché, corruption qui a causé entre les hommes une séparation de langues, d'esprit et de cœur. L'ordre à suivre ? Faire étudier d'abord aux enfants, qui sont doués principalement de mémoire, les langues. Continuer par l'histoire qui demande un peu de raisonnement, puis, à l'âge où les sens dominent, enseigner les sciences physiques ; aborder enfin les mathématiques dont les notions de nombre disposent les jeunes gens à comprendre par la suite avec fruit l'infini abstrait de la métaphysique et à recevoir utilement les enseignements de la théologie et de la morale chrétienne.

C'est là un sujet cher à Vico. L'année 1708 verra une véritable profession de foi du philosophe en matière de méthode, une opposition nette au cartésianisme, et pour la première fois il jugera ses idées dignes des honneurs de l'impression : ce discours fut publié en 1709 sous le titre « *De nostri temporis studiorum ratione* », ou comparaison des méthodes d'étude anciennes et modernes. Une esquisse sur l'histoire de la jurisprudence romaine y indique l'orientation de l'esprit de Vico vers des sujets qui appelleront plus tard la « *Science Nouvelle* » et le « *Droit Universel* ». Au point de vue méthode, il dénonce l'erreur poussant à ne développer chez les jeunes gens que

l'esprit de critique, ce qui les porte, contrairement à toute logique, à juger avant d'apprendre: or, s'ils peuvent juger, ils manquent de matières sur lesquelles exercer cette faculté, d'où chez eux absence de bon sens et incapacité dans la vie courante. La méthode géométrique n'est pas mieux traitée : le désir de ne connaître que des faits vrais ou certains fait négliger le vraisemblable, pourtant à la base du bon sens, incite à rejeter les sciences morales sous prétexte que leur objet d'étude: la nature humaine est incertain, et finalement aboutit à l'emploi des procédés géométriques pour des choses qui ne comportent point de démonstration : un tel abus engourdit la vivacité des jeunes gens et tue leur imagination. Le dernier défaut enfin des études modernes se trouve dans leur excès de spécialisation : chaque professeur enseigne sa partie et à sa manière : aucun lien dans cet amas de particularités, qu'auparavant la philosophie animait d'un même esprit: mais aujourd'hui chaque maître professe une conception différente de celle de ses collègues. Nos études, conclut Vico, souffrent donc d'un manque d'harmonie et d'unité, d'un excès d'abstraction, fort nuisibles à la formation intellectuelle.

Ce besoin d'unité que l'on rencontre à chaque pas dans ces premières manifestations de la pensée vichienne prouve que déjà cet esprit génial recherchait un système propre à unir, « en un seul principe toutes les sciences », ce qu'il réalisera dans la « *Scienza Nuova* ».

Sa première construction à la fois philosophique et his-

torique, le *De antiquissima italorum sapientia ex linguæ latinæ originibus eruenda* (De l'antique sagesse de l'Italie retrouvée dans les origines de la langue latine), parût en 1710 à Naples, ou plus exactement le premier livre : il devait y en avoir trois : le second a été publié, il portait sur la philosophie de la médecine, mais il est perdu ; quant au troisième (dans la pensée de l'auteur, le *liber physicus*), il n'a pas vu le jour : il faut nous contenter, sur ces deux parties, des références infimes mentionnées dans l'Autobiographie. La publication du « *De Antiquissima* » souleva en Italie de multiples critiques. Vico dut les réfuter dans deux réponses importantes datant de 1711 et 1712, où ses idées sont développées avec plus de lucidité.

Nous voici parvenus à une première étape dans l'œuvre vichienne, dont elle marque surtout le côté négatif : la critique des conceptions modernes y tient la plus grosse part, sans qu'une construction nouvelle cherche encore à prendre leur place ; cette critique ressort de l'ensemble des œuvres que nous avons citées.

Pour la commodité de l'exposition, rappelons brièvement la direction générale de la pensée cartésienne. Elle mettait l'idéal de la science parfaite dans la géométrie, se basant sur elle pour réformer toutes les parties du savoir, y compris la philosophie, qui devait en conséquence employer la méthode géométrique pour obtenir la rigueur scientifique, c'est-à-dire partir d'une vérité intuitive pour en déduire toutes les autres, Descartes était

amené à prendre pour critérium suprême l'évidence ou perception claire, au moyen de laquelle il parvenait à son fameux « cogito, ergo sum », base de tout son système. Tout savoir non réductible à la perception claire ou auquel la déduction géométrique était inapplicable, perdait donc sa valeur, et c'est ainsi que le philosophe français déniait toute importance à l'histoire, aux sciences naturelles, à la morale pratique, à l'éloquence et à la poésie, et qu'il les rejetait loin de son étude. Vico prétend les réhabiliter, lui, mais au lieu de chercher à prouver leur valeur, il préfère s'attaquer immédiatement au criterium même de Descartes, au principe de l'évidence. A côté de cette réfutation, il observe que la méthode nouvelle n'a pas conduit à grand résultat et qu'il serait bien difficile de citer les découvertes qu'on lui doit : elle a simplement laissé croire qu'il était facile avec très peu de connaissances et de travail, d'arriver à tout savoir.

Le principe de l'évidence, nous déclare Vico, n'a rien de scientifique : une idée peut nous apparaître évidente : elle n'en est pas forcément pour cela juste et vraie. Certitude de pensée, d'existence, c'est là une affirmation, non pas de science, mais qui vient de notre conscience : or la vérité scientifique ne réside pas en elle ; la vérité première est en Dieu, qui seul peut posséder la pleine science des choses parce que seul il en est l'auteur. Et c'est une vérité infinie et parfaitement exacte puisque Dieu contient toutes choses et connaît leurs éléments tant internes qu'externes. De ce que puissance et sagesse sont

infinies en Dieu et limitées chez l'homme, nous tirerons le principe que la condition pour connaître une chose est de la faire, que le vrai est le fait même. Pour prouver un fait par sa cause, il faudra refaire par la pensée ce qui s'est fait en réalité. Connaissance et action doivent donc s'identifier, se « convertir » entre elles. Tel serait l'idéal de la science ! Oui, disons « serait », car cette conversion rend impossible la science à l'homme, qui n'est pas un créateur, et l'attribue à Dieu seul. Mais si l'homme ne possède pas la science, il a du moins la conscience qui lui permet de recueillir certains éléments des choses, (mais jamais tous). La vérité de conscience, n'est donc pas fausse, mais incomplète : ce qui revient à dire à propos de notre sujet que Vico ne déclare pas fausse la doctrine de Descartes : il veut simplement la ramener du rang de vérité scientifique à celui de vérité de conscience, rang qui n'est point négligeable puisque l'idée claire est le seul don accordé à l'esprit humain.

Vico place la métaphysique au-dessus des autres sciences, mais au lieu de la croire, comme Descartes, capable de procéder par une méthode aussi sûre que la méthode géométrique, il prétend qu'elle aussi doit se contenter de données probables. Certaine, l'existence de Dieu ! mais non pas d'une certitude scientifique, car pour la démontrer il faudrait le faire, le créer ! Pour nous guider, nous avons la révélation : contentons-nous en : vérité révélée et conscience de Dieu, ce sont les appuis des sciences humaines, mais qui forment une vérité de conscience, non

de science. On reconnaît bien là le futur théoricien de la « *Science Nouvelle* », le philosophe appelé à réhabiliter les facultés dérivées du sentiment, de la conscience, contre celles purement basées sur l'esprit, comme l'intelligence et la réflexion.

En rabaissant les sciences préférées de Descartes, comme la physique, Vico rehaussait du même coup celles qu'il avait dépréciées et que nous avons citées : toutes les sciences, ramenées à de simples vérités de conscience se trouvaient classées désormais au même rang. Exception n'est admise qu'en faveur des mathématiques. Vico leur reconnaît un caractère de science véritable parce que ce sont les seules connaissances que l'homme possède de façon parfaite, c'est-à-dire analogue à celle dont Dieu connaît les choses ; il les possède telles non pas à raison de leur évidence (les vérités mathématiques sont loin d'être toujours évidentes) mais parce que les éléments peuvent en être « définis » : autrement dit l'homme les crée (par les axiomes) et de cette façon il réalise le vrai, vérité qui en définitive repose sur le critère de conversion du verum-factum. L'homme qui ne connaît les choses que du dehors, connaît au contraire les mathématiques même intérieurement, de la même manière que la science divine par rapport à la nature. En face des mathématiques, la métaphysique elle-même n'a qu'une valeur de vérité de conscience : elle n'est pas démontrable. Il est donc parfaitement illusoire de lui appliquer une méthode comme celle des mathématiques : toute matière autre que

nombre et mesure ne la peut employer, et même en physique, le résultat a été déplorable et exige pour Vico un retour à la tendance expérimentale. La sympathie qu'il conserve pour cette tendance le rend également hostile à la scolastique, et s'il reproche à Descartes d'avoir, par son introduction en métaphysique des formes physiques, tendu au matérialisme, il accusera les scolastiques de l'erreur inverse : leur introduction en physique des formes métaphyisques. Au fond Vico semble s'être donné le malin plaisir de confronter à la fois sceptiques et dogmatiques : les premiers, en niant contre eux l'impossibilité de savoir quelque chose, les seconds, en niant la possibilité de tout savoir. « Dieu, dit-il, sait toutes choses comme en renfermant tous les éléments, son savoir est unitaire ; celui de l'homme, au contraire, n'en est que la fragmentation : en lui les éléments en restent séparés, tandis qu'en Dieu ils forment un tout : la vérité n'est donc qu'en Dieu. »

Tout n'est pas fait quand on a combattu une doctrine: le criterium de Descartes mis à bas, par quoi le remplacer ? Descartes, aux yeux de Vico avait eu un mérite cependant : celui d'avoir cherché à « soumettre la pensée à une méthode ». Faire tout reposer sur l'autorité, écrit-il dans sa réponse aux critiques du « *De Antiquissima* », était « un esclavage avilissant ». Mais, ajoute-t-il aussitôt, c'est un excès opposé de vouloir faire régner seul le jugement individuel et tout assujétir à la méthode géométrique. Il faut donc un moyen terme, et voici le

nouveau criterium proposé « Suivre le jugement individuel, mais avec des égards pour l'autorité, employer « une méthode, mais variable, selon la nature des choses: « la vérité se reconnaîtra d'après le double critère du sens individuel et du sens commun (défini par Michelet: jugement irréfléchi d'une classe d'hommes, d'un peuple ou de l'humanité : l'accord du sens commun des peuples constitue la « sagesse vulgaire », règle donnée par Dieu au monde social).

La théorie de Vico nous apparaît donc comme un essai d'union de la foi et de la critique (1), mais d'une critique qui n'oublie pas le caractère de probabilité du savoir humain. Jugeant le philosophe français trop orgueilleux, Vico adopte une théorie d'humilité. La conclusion du « *De Antiquissima* » le laisse entendre : « Voici une méta- « physique convenable à la faiblesse humaine, qui n'ac- « corde pas à l'homme toutes les vérités, qui ne les lui re- « fuse pas toutes, mais quelques-unes seulement, une mé- « taphysique en harmonie avec la piété chrétienne qui « distingue le vrai divin du vrai humain, et règle l'hu- « manité sur le divin ». Retenons donc de la doctrine philosophique de Vico ces trois points essentiels : conversion du vrai avec le fait, révélation de la nature des mathématiques, remise en honneur de la tendance expérimentale et de l'autorité.

---

(1) Ce qui fait dire à Longo : Vico a été l'un des initiateurs glorieux de la philosophie positive italienne. »

A côté de ce caractère philosophique, le « *De Antiquissima* » fut la première grande construction historique de Vico. Dans une certaine mesure ce second aspect tient au premier : pendant sa jeunesse Vico partagea pour l'histoire le dédain de Descartes : nous en trouvons l'aveu dans un passage du « *De Constantia jurisprudentis* »; mais à l'époque où il en vient à combattre l'auteur du *Discours de la Méthode*, son opposition rehausse les sciences que celui-ci avait méconnues, entre autres l'histoire. Cela nous explique la petite place qu'il lui assigne dès le « *De Antiquissima* », place qui ira toujours grandissant jusqu'à devenir la première, à mesure que Vico s'apercevra de la vérité renfermée dans les sciences morales.

Œuvre de transition, ou même de début, sur ce point, le « *De Antiquissima* » n'a pas la grandeur et la force des écrits postérieurs : c'est un essai de description d'un cas de civilisation primitive, la civilisation italique ; la sagesse que Vico découvre dans l'ancienne jurisprudence et la langue latine, il la rapporte encore au génie des jurisconsultes et des philosophes : plus tard, au contraire, il la mettra au compte de l'instinct des nations ainsi que de toutes les facultés imaginatives innées chez l'homme. Le « *De Antiquissima* » marque un premier pas dans l'utilisation des documents philologiques : Vico assure que ces découvertes sur la civilisation antique, il les doit à ses recherches sur les origines des mots : sur chaque mot malheureusement, il construit parfois toute une théorie philosophique qui s'éloigne de l'étymologie : celle-ci

ne lui sert que de prétexte à développement et l'on a pu lui reprocher d'avoir admis trop facilement des éthymologies fantaisistes. La partie historique du « *De Antiquissima* » est donc de faible importance à côté des exposés philosophiques qu'elle contient. Il nous suffira d'en avoir indiqué l'idée principale.

II

Les écrits que nous avons mentionnés et d'où se dégage la pensée vichienne dans sa première forme sont antérieurs à 1712. Jusqu'en 1719, les recherches de Vico manquent sans doute d'unité, mais ses études philologiques lui fournissent des matériaux pour de nouvelles idées, et bientôt l'orientation définitive de son esprit sera fixée : questions ayant trait à l'histoire du droit et de la civilisation formeront l'objet préféré de son activité. Origines des langues, des religions, des états, du droit naturel, il étudie ces problèmes avec passion, peu satisfait des thèses historiques qu'il avait admises au cours de la période précédente et de la valeur respective qu'il avait accordée aux diverses sciences. Il se rend compte que les sciences morales, qu'il avait placées quant à la certitude au dernier rang, sont au contraire les plus certaines, à raison, non pas du criterium de perception évidente, mais du fait que lui-même se mettait à reconstruire l'histoire de l'homme, qui était en réalité une créa-

tion de l'homme lui-même. Sa certitude dérivait par conséquent du criterium de conversion du vrai avec le fait. Les sciences de l'esprit prenaient ainsi le pas même sur mathématiques parce qu'elles concernaient le monde humain et que l'homme en a la science parfaite puisqu'il en est l'auteur. Affirmation qui apparût à Vico comme une simple confirmation de sa doctrine, par laquelle il découvrait dans l'histoire un nouvel exemple de science véritable à ajouter à ceux qu'il avait déjà trouvés : science de l'univers pour Dieu, des mathématiques pour l'homme. Aussi ne crût-il pas devoir écrire un nouveau livre à ce sujet : il se borna à ajouter quelques notes marginales à ses écrits précédents. Le monde, à ses yeux, se divisa en deux parts : monde de la nature, créé par Dieu et connu de lui seul, monde humain fait par l'homme qui peut en avoir une parfaite connaissance : devant cette simplicité, Vico s'étonne de l'erreur des philosophes qui, dédaigneux du monde humain, connaissable, veulent atteindre la science impossible du monde de la nature. Dans ces idées nouvelles de Vico, nous pouvons dire qu'il y eût plutôt progression que changement. Et la métaphysique chrétienne servait toujours de clef de voûte à l'édifice.

Ces modifications d'idées amenèrent-elles chez Vico un revirement de méthode? En apparence, oui. Non pas en réalité: si les sciences morales possèdent le même degré de vérité que celles dites exactes, il semblerait logique de leur appliquer également la méthode géométrique. En réalité

la chose est impossible, car si l'on peut faire emploi d'une méthode pareillement synthétique, prenant le monde humain depuis ses débuts, le suivant jusqu'à sa perfection, cette méthode, en apparence analogue à la géométrique, ne lui est pas identique car elle reste spéculative. Il faut donc reconnaître que sciences exactes et sciences morales n'ont pas la même valeur. En effet, si Vico a cru seulement voir dans ces dernières un nouvel exemple de science parfaite, nous devons avouer que le criterium de conversion du vrai avec le fait y était pour la première fois appliqué réellement, tandis qu'il ne jouait dans les mathématiques qu'en apparence. Comment ? A raison de l'omniscience de Dieu : entre elle et la science de l'homme vis à vis des mathématiques, une différence très grande subsiste : l'homme construit un monde d'abstractions, mais ce faisant a-t-il créé du vrai ? Non, il a mis debout des fictions qui ne lui apportent aucune lumière sur le monde, qui ne lui font rien connaître de plus. Tandis que la science de Dieu est réelle, celle de l'hommee ne vise qu'un monde imaginé.

Les sciences morales, au contraire, permettent une comparaison plus exacte entre savoir humain et savoir divin : ils se valent en cette matière et la pensée humaine connaît le monde humain comme Dieu celui de la nature parce que l'homme crée ce monde, organise la vie civile, et refait idéalement son œuvre en la méditant : il la connaît d'une vraie science : ainsi tandis que dans les mathématiques nous n'obtenons qu'une fiction de connais-

sance, ici nous en avons une véritable. De cette différence Vico a-t-il eu conscience ? Il paraît s'être borné à élever les sciences morales au même niveau scientifique que les autres. Et cependant ne s'est-il pas écrié à propos d'elles : « Les preuves de la Science Nouvelle sont d'une « espèce divine et doivent, ô lecteur, te procurer un di- « vin plaisir puisque, en Dieu, connaître et faire sont une « seule et même chose », ce qu'on pourrait interpréter en disant que c'est surtout dans la vérité de ces sciences que Vico avait la foi la plus profonde.

Ces nouvelles conséquences du critère de conversion du verum-factum ouvrent tout droit la voie à la science nouvelle, la deuxième partie de l'œuvre vichienne, peut-on dire, la partie positive : elles se répercutent en effet sur l'histoire, dont la certitude avait été affirmée jusqu'ici au moyen de la probabilité résultant du sens individuel appuyé sur l'autorité, mais qui, désormais, apparaîtra comme une « vérité », une science parfaite. Vico arrachait ainsi l'histoire à sa condition inférieure et lui assignait une fin propre, celle de compléter la vérité universelle. La philosophie, en se familiarisant avec elle devait y trouver un sens plus vif de la réalité concrète à expliquer. De là naquit chez Vico l'idée de créer une science qui unirait la philosophie à la science des faits : idée bien nouvelle, car les deux choses avaient toujours été complètement étrangères l'une à l'autre, mais dont il fut si fier qu'il lui donna ce titre, un peu orgueilleux en apparence, mais juste, de « *Science Nouvelle* ».

Il entrevit un résumé du savoir humain tout entier dans cette harmonisation des idées et des faits, que sa plume décora du nom un peu obscur d'union de la philosophie et de la philologie, ou plutôt de réduction en science de la philologie. Pour comprendre cette formule, il faut donc attribuer au terme philologie un sens assez vaste et qui nous éloigne de son sens courant : entendons par là tout simplement l'histoire des choses, non plus seulement celle des langues et des littératures, mais celle des faits : de la politique, du droit, du commerce, même celle des idées, de la philosophie.

Synthèse de cette doctrine, la «*Science Nouvelle*» sera à la fois la philosophie qui cherchera dans l'histoire la confirmation de ses conclusions, la philologie qui par les faits essaiera de découvrir la vérité. Son sujet se tirait de cette doctrine même : Vico ayant remarqué dans l'histoire de l'homme, au milieu d'une grande variété de mœurs, de pensées, de langues, de vie politique, des traits communs, une marche à peu près analogue chez des nations très éloignées, où d'ancienneté différente, trouva bon de dégager de cette variété de données un ensemble de lois immuables qui devait lui permettre de bâtir une histoire-type des société humaines : histoire idéale tirée des faits et servant à son tour à les vérifier, mélange de pensée et d'expérience qui a fait l'originalité de Vico et que nous ne devons pas perdre de vue dans l'étude de ce chef-d'œuvre au seuil duquel nous sommes arrivés.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA SCIENCE NOUVELLE ET LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

I. — Généralités.

II. — La sagesse poétique, l'âge divin.

III. — L'âge héroïque ; Homère. Les premiers gouvernements.

IV. — L'âge humain. Evolution des gouvernements et de la société.

V. — Le Moyen-âge et les « recours » (recorsi). La Providence.

I

Œuvre nouvelle à certains égards, par ailleurs reprise et refonte en un livre unique d'idées antérieures, tel nous apparaît l'opuscule publié à Naples en 1725 sous le long titre de « *Principes d'une science nouvelle relative à la commune nature des nations, par laquelle se retrouvent*

les principes d'un système du droit naturel des gens (1), petit livre de 12 feuilles, comme le cite Vico en semblant s'excuser de cette brièveté ; l'auteur avait formé le projet d'écrire un ouvrage en deux parties, contenant l'exposé de ses doctrines par voie négative : un revers de fortune l'en empêcha, mais comme il avait promis la publication de son système, il concentra son esprit en de profondes méditations pour créer une méthode positive très concise, destinée à produire un grand effet : voilà la version de l'Autobiographie sur cette édition originaire connue sous le nom de « *Première Science Nouvelle* ». Dans notre précédent chapitre, nous avons essayé de montrer que ce côté positif de l'œuvre de Vico était l'aboutissement logique de sa pensée : désormais le fond de ses idées est définitivement fixé : la forme seule en change au cours des années qui suivent, au détriment de la clarté d'ailleurs. Vico ne songe d'abord qu'à compléter son chef-d'œuvre par une série d'annotations à insérer dans la réédition préparée à Venise vers 1730 : mais bientôt il modifie l'exposé même de sa doctrine, n'étant plus satisfait de son plan, et subissant les mauvais procédés de ses imprimeurs : la seconde « *Science Nouvelle* » est constituée par les « Cinq livres des principes d'une Science Nouvelle relative à la commune nature des nations, exposés d'une

---

(1) Titre italien : « Principi di una scienza nuova d'intorno alla commune natura delle nazioni, per li quali si ritrovano altri principi del diritto naturale delle genti ».

manière plus propre et considérablement augmentés dans cette seconde impression ». (Naples, 1730) (1). Additions et retouches furent encore vite jugées nécessaires: mais Vico atteint de souffrances aigües ne pouvant plus remplir cette tâche, son fils Gennaro dut s'en charger en majeure partie : il intercala les notes dans le manuscrit aux passages auxquels elles se rapportaient le mieux. Ne nous étonnons donc pas si cette dernière édition, imprimée l'année même de la mort de son auteur, en 1744, intitulée « *Principes d'une Science Nouvelle relative à la commune nature des nations* », est, malgré sa richesse, la plus obscure et la plus confuse des trois: c'est à elle cependant que Michelet donnait la préférence pour sa traduction tandis qu'il choisissait la première pour une introduction sur le système vichien.

Avant d'exposer en détail cette vaste théorie, examinons quel est l'aspect de la «*Science Nouvelle*», jetons un coup d'œil sur son contenu : nous avons signalé en elle une double orientation : philologique et philosophique. A cette dernière partie peuvent se rattacher différentes idées exposées en tête de l'œuvre sous forme d'axiomes, ou éparses au cours de chapitres consacrés à des problèmes comme le certain et le vrai, la religion, le droit, le développement de l'âme ou de l'esprit humain. La partie philologique offre à nos regards de larges esquisses his-

(1) Titre italien : « Dei principi di una scienza nuova d'intorno alla comune natura delle nazioni ».

toriques : tableau des débuts de l'humanité depuis le déluge, origine des civilisations, caractéristiques de l'antiquité grecque et romaine, étude des luttes sociales qui ont conduit la société à la démocratie, peinture du moyen-âge sous les couleurs d'un retour à la barbarie. De cet ensemble se dégage une science empirique destinée à établir, d'après ces données, le « cours », ou marche, des nations dans la succession de leurs institutions : Vico constructeur d'une histoire idéale des sociétés humaines cherchait en effet à prouver qu'elles parcourent un cycle uniforme et finissent par se retrouver au point de départ d'où elles recommencent un nouveau cycle. Ce but tout nouveau lui interdisait l'emploi de la méthode coutumière en histoire, consistant à décrire le rôle joué en particulier par chaque peuple, chaque individu, en un mot à entreprendre une histoire universelle. Il chercha donc à mettre en lumière les traits communs rencontrés à travers des sociétés très éloignées ou de civilisation toute différente, et si la « *Science Nouvelle* » renferme une histoire de la Grèce et de Rome, elle n'est là qu'à titre d'exemple servant à éclairer la thèse idéale. Cette conception, qui nous donne toute l'originalité de l'œuvre vichienne, en marque aussi les écueils: une philosophie en face de laquelle se dresse une science empirique basant ses explications sur l'histoire, c'est là un mélange manquant parfois d'exactitude, où nous voyons trop souvent l'histoire idéale, en dehors du temps par définition, agir sur l'histoire des faits, celle-ci à son tour assimilée à la première,

de sorte que l'histoire idéale finit par prendre une franche allure empirique des plus nuisibles à l'originalité de sa forme. Ne convient-il pas d'attribuer ce défaut à la tournure même d'esprit de Vico, où philosophe novateur et croyant traditionnaliste coexistaient dans une dualité gênante qui jetait sans cesse le pauvre homme en lutte avec lui-même ? Une trace certaine en subsiste : Vico mit à part l'histoire des hébreux, considérant qu'ils n'avaient pas obéi aux mêmes inspirations toutes naturelles que les païens : pour eux il admet un cycle particulier à raison de ce fait qu'ils ont bénéficié du privilège de la révélation. Des scrupules le poussèrent souvent à chercher une conciliation entre ces deux histoires, but d'autant plus malaisé à atteindre que le croyant commandait à Vico de conserver la tradition biblique sur les débuts du monde : et c'est une voix qu'il écoutait toujours. Ajoutons à ces observations qu'il prenait facilement pour vérités de simples hypothèses et utilisait des faits parfois douteux : nous aurons ainsi l'explication de cette obscurité d'idées qui déroute le lecteur de la « *Science Nouvelle* »: recherchons donc plutôt en elle les grandes lignes que le détail : de l'ensemble se dégage alors une grandeur, une poésie incomparable.

Le plan de l'œuvre présente cependant assez d'unité et de cohésion. Elle est divisée en cinq livres. Le livre premier intitulé « *Des principes* », développe la nécessité de suivre une méthode nouvelle dans l'étude de la civilisation et groupe sous forme d'axiomes une série de vérités générales servant de base à la « *Science Nouvelle* », ses principes et ceux de la méthode qu'elle doit suivre. Il énumère en même temps les différents aspects de cette science. Le livre deuxième s'annonce sous le titre un peu spécial de « *Sagesse poétique* »: ce nom cache l'ensemble des « croyances » (tel est le sens de sagesse) des premiers hommes sur la métaphysique, la logique, la politique et autres matières philosophiques, et sur les sciences ; on y dépeint en somme les sociétés primitives. Consacré à la « découverte du véritable Homère », le livre trois peut être regardé comme un appendice au précédent, un exemple d'application de la nouvelle méthode au plus ancien poète grec, en qui Vico voit un être collectif, symbole du peuple grec, chantant son histoire nationale. Puis viennent les pages capitales de la doctrine : « Du cours que suit l'histoire des nations », et « Retour des mêmes révolutions quand les sociétés détruites se relèvent de leurs ruines » ; ces deux derniers livres reprennent sous forme historique les développements sur la marche des nations, précédemment exposés sous un jour différent, et par l'exemple du moyen-âge considéré comme retour à la barbarie, ils tendent à prouver que dans leur évolution, toutes les nations suivent un chemin identique.

Pour compléter cet aperçu, demandons-nous si Vico n'a eu en vue dans son œuvre que cette histoire idéale ? Non, et il a pris soin de s'en expliquer à la fin du livre premier et dans une suite de corollaires terminant un des chapi-

tres de la sagesse poétique. La « *Science Nouvelle* » veut être tout d'abord une « théologie civile », une démonstration historique, de fait, de la Providence, au moyen justement de l'exposition de la marche suivie par elle, dans le gouvernement du genre humain. Nous découvrons en second lieu une philosophie de la propriété, point de vue justifié par le fait que l'origine de la propriété est affirmée divine: Son évolution et ses preuves y sont exposées en détail. Enfin l'analyse de la vie sociale donnait nécessairement à la « *Science Nouvelle* » un troisième aspect: l'histoire des idées humaines.

Nous ne pouvons prétendre dans une courte monographie analyser en détail autant d'aspects : nous nous bornerons à ce « cycle » auquel Vico doit sa célébrité, à cette histoire éternelle fondée sur une histoire universelle étudiée dès l'âge d'or. Et comme notre travail, ne l'oublions pas, s'adresse à des juristes, nous réunirons dans un chapitre spécial tout ce qui concerne le Droit dans l'œuvre vichienne.

II

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, Vico nous met en garde contre certains préjugés tout puissants de son temps : on s'est fait nous dit-il, une magnifique idée de l'antiquité lointaine et inconnue, parce que l'homme a tendance à interpréter les choses lointaines et inconnues d'après les présentes et connues : cette admiration exa-

gérée n'est qu'un obstacle aux progrès de l'histoire ; aussi, ajoute-t-il nous nous appliquerons à prouver qu'elle n'a rien de mérité : l'âge d'or, notamment, n'a possédé aucun de ces charmes idylliques que lui ont prêté si généreusement les poëtes, les commencements de l'humanité furent des plus barbares. Nous devons nous méfier également de la vanité des nations : toutes se sont vantées d'être les plus anciennes, les plus civilisées, d'avoir une histoire remontant aux origines du monde ; même tendance à reprocher aux savants, qui se figurent que ce qu'ils savent est aussi ancien que l'humanité et que chacun d'eux détient seul la science du passé. Il faut enfin savoir écarter certaines traditions fausses, ne pas se fier aux historiens anciens eux-mêmes qui n'en savent pas plus que nous lorsqu'ils décrivent une époque lointaine : il est bien évident, par exemple, que l'histoire romaine ne débute pas par la fondation de Rome, comme ils voudraient nous le faire croire. Comment remédier à ces inconvénients, combler les lacunes ? En cherchant à se procurer de documents nouveaux, en utilisant mieux ceux en notre possession. De là découle une méthode d'exposition basée sur des sources qu'à première vue il semble étrange d'employer : ainsi, l'étymologie des langues doit nous faire connaître les sociétés primitives par le témoignage qu'elles offrent des anciennes mœurs des peuples. L'interprétation des mythes et des fables joue un rôle important. Et nous pouvons encore faire appel à ce que Vico nomme les « grands débris de l'antiquité »,

comme la division traditionnelle de l'histoire en trois âges : divin, héroïque, humain : c'est elle que nous adoptons pour ce chapitre.

Ces idées, dont certaines nous paraissent si courantes aujourd'hui, mais qui à l'époque de Vico représentaient une innovation, nous aideront à mieux comprendre le plan de la « *Science Nouvelle* », elles éclaireront l'histoire un peu étrange des débuts de l'humanité et ce titre même que Vico leur donne : « Sagesse poétique ».

Qu'est-ce que la Sagesse ? Non pas une somme de connaissances, mais la faculté qui aide au développement simultané de l'esprit et du cœur, de l'intelligence et de la volonté, de telle sorte que l'intelligence étant éclairée par la connaissance des choses les plus sublimes (celles se rapportant à Dieu, « divines »), la volonté puisse faire choix dans les choses humaines des meilleures (celles qui veulent le bien du genre humain). Cette définition assez complexe, cache tout simplement selon nous la science du bien et du mal considérée en fonction des connaissances acquises : et d'ailleurs qu'est-ce que Vico expose dans ce chapitre, sinon la somme des connaissances primitives dans les domaines scientifique et moral ? Nous verront plus loin en quoi elle fut poétique. Retenons dès maintenant qu'en conséquence de cette définition de la sagesse, de son caractère poétique et de la précellence de la théologie sur toute autre science, Vico cite comme premiers sages du monde, comme créateurs de la civilisation, les poètes thélogiens, qui ne sont que les premiers hom-

mes à qui fut donné d'entendre le langage des dieux, et d'être tous poètes.

La sagesse primitive part d'une métaphysique grossière perçue seulement par le sens, non par l'intelligence, car le sens l'a précédée suivant l'axiome : « Il n'y a rien dans l'intellect qui ne soit d'abord dans la sensibilité » : constatation qui permet à Vico d'expliquer l'état des premiers hommes, aux mœurs sauvages, quasi animales. Incapables d'abstraction, privés de la notion d'idée et de raisonnement, en eux n'existait que l'imagination. Les images ayant précédé les généralisations, nous devons en conclure que la poésie fut à coup sûr la première opération de l'esprit, la première expression de pensée ; par elle s'interpréteront donc toutes les manifestations d'activité de l'humanité primitive. Grande idée qu'un Vico seul pouvait découvrir à une époque où l'habitude de l'abstraction permettait difficilement de comprendre des natures si ensevelies dans la matière, dans les sens, mais qui coûta à son auteur lui-même d'âpres efforts. Vico mis en demeure d'ailleurs d'établir la constance des lois gouvernant le monde dut remonter jusqu'à ses origines, et pour compléter la tradition qui formait l'unique document, il inventa : ce ne fut pas très réussi, car là encore il fallait concilier les deux inconciliables points de vue : celui du croyant, celui du philosophe. Voici ce qu'il imagine : après le déluge, à l'exception des Hébreux, privilégiés dont l'existence se continua normalement, les hommes, par défaut de discipline physique et

morale, revinrent à l'état sauvage et reprirent une taille monstrueuse : leur éducation bestiale les transforma en géants : quelle hypothèse peu scientifique ! A ces géants incomba cependant l'honneur d'ouvrir, avec l'âge poétique, l'histoire de l'humanité : la terre se dessécha, des éclairs sillonnèrent le ciel. Epouvantés, ces êtres grossiers se figurèrent que le ciel était un corps animé ébranlé par des passions aussi violentes que les leurs, et qu'au moyen des éclairs et du tonnerre il voulait leur dire quelque chose : ils l'appelèrent Jupiter et l'adorèrent : voilà la création prouvant qu'ils furent des poètes, au sens réel du mot. Une telle conception de la poésie différait beaucoup de celle du XVIIIe siècle : on ne voyait alors en elle qu'un procédé commode pour voiler des théories philosophiques, ou un simple exercice ingénieux, tout au plus un objet de distraction. Vico rejetait ces idées courantes pour démontrer qu'au lieu de servir à vulgariser la métaphysique, la poésie s'oppose à elle, car la métaphysique est basée sur la réflexion, indice d'un état déjà avancé de civilisation, tandis que la poésie repose sur les sensations et les passions : les poètes sont le sens du genre humain, les métaphysiciens en représentent au contraire l'intelligence.

Vico nous entraîne sans doute un peu loin en déclarant poétiques toutes les connaissances sans exception de cette période. Examinons-en quelques cas. Le langage ? Impossible d'y voir un don de la Divinité (ici, constatons-le, c'est le philosophe et non plus le croyant qui parle),

ou un simple signe conventionnel. Il est né de façon naturelle et nécessaire : les géants s'exprimèrent par des gestes, ou des signes matériels ayant un rapport avec les objets qu'ils voulaient désigner : langage d'imagination, où les noms des choses se tiraient d'idées sensibles. Ce qui pour nous n'est plus que figure était forme nécessaire d'expression (Jupiter désignant le ciel), caractère qui ne s'est atténué qu'au fur et à mesure du développement de la puissance d'abstraire. Langues et lettres, ou écriture, suivirent la même marche : les hiéroglyphes loin d'être une invention de philosophes pour cacher les mystères de la sagesse, furent un mode d'expression indispensable où la convention n'a aucune part : la partie écriture proprement dite fera seule un objet de convention, plus tard : ainsi l'écriture alphabétique. La première langue, dite divine, fut par conséquent presque muette, et ce sont seulement celles qui suivirent auxquelles on peut donner le qualificatif d'articulées et vulgaires.

La différence des langues vulgaires suivant les peuples constitue une grosse objection à l'origine naturelle soutenue par Vico : mais considérez la diversité des climats et des mœurs, nous répond le philosophe, et vous comprendrez que les peuples aient dû envisager différemment les mêmes nécessités : d'où autant de langues si variées. A côté de cette idée, Vico admet que le langage a, lui aussi, parcouru un cycle uniforme : la lan-

gue poétique a précédé la prose, comme le chant est antérieur à la parole.

Ces premières images, ou caractères, formant le langage primitif, nous les désignons de nos jours par le terme de mythes : mais ils sont nés spontanément, et il faut la tournure d'esprit des philosophes pour aller chercher en eux des fables, supposer qu'ils cachaient certains concepts sous un voile allégorique ; il n'y a pas lieu davantage d'y voir l'histoire de personnages ou d'événements réels embellie par l'imagination, ou encore d'en faire une spécialité de quelques peuples, une invention de poètes à l'imagination féconde : les premiers hommes ont été des poètes, les peuples primitifs ont donc tous eu des mythes : ce ne sont en réalité qu'une histoire comme en peuvent faire des primitifs qui se figurent raconter des événements très réels dans le plus sérieux des récits.

Poésie et mythes sont par conséquent étroitement apparentés, si étroitement qu'on les distingue mal dans l'œuvre touffue de Vico : au fond, il ne les sépare pas : créateurs de mythes, tels sont à ses yeux les poètes. Il ne parvint pas d'ailleurs en ce qui concerne la seule poésie à une systématisation véritable, par suite de ce mélange perpétuel de philosophie et d'empirisme qui fait le fond de la « *Science Nouvelle* ». Déclarer poétique toute manifestation de l'esprit (même juridique, nous le verrons), c'était là une idée nouvelle, originale, manquant malheureusement de justesse par certains côtés: il est difficile-

ment admissible qu'une seule forme d'activité mentale se soit manifestée; la preuve en est que Vico reconnaît l'existence d'une physique, d'une politique, et de bien d'autres sciences qui exigent autre chose que de la sensibilité. Pourquoi, nous répondra-t-on, les qualifie-t-il de poétiques? C'est qu'en leur donnant ce qualificatif unique, il a l'intention de transposer cette étape de la civilisation dans son cycle idéal où elle doit former un maillon de cette chaîne sans fin... : il lui fallait une dénomination globale. Vico semble en outre faire ainsi de la poésie un monopole des premiers temps du monde : or elle est une opération particulière de l'esprit, existant au cours même des âges les plus rompus à l'abstraction et l'auteur de la *Science Nouvelle*, tout le premier, ne dédaignait pas se délasser en écrivant des vers. Il y a donc une véritable exagération dans ce point de vue. Ces critiques mises à part, l'affirmation de Vico mérite d'être retenue en ce qu'elle nous aide à comprendre sa conception du « cours » ou marche de l'esprit : ayant, à propos de l'origine des civilisations, à choisir entre deux attitudes : ou le produit de la réflexion d'hommes sages, ou l'instinct assez puissant pour transformer ces hommes plus que sauvages et les rendre plus humains, il penche vers cette dernière et adopte l'évolution progressive de la force à l'équité, de la sensibilité à la raison : cette hostilité à la pensée, à l'intellectualisme, rendait nécessaire la poésie comme point de départ.

Sa prédominance, nous pourrions la citer encore dans

le domaine scientifique et voir comment physique, cosmographie, astronomie et même géographie lui furent également soumises : nous nous bornerons, pour achever l'illustration de cette conception, à jeter un regard sur l'origine des religions ; elles sont nées du besoin de comprendre les phénomènes de la nature (la foudre, par exemple), et de la terreur inspirée par celui qui les maniait. En en faisant une création de l'imagination, Vico leur donne une origine purement humaine, et le voilà semble-t-il, en contradiction avec la théologie chrétienne : il le sent si bien que pour concilier toutes ces données, il s'empresse de nous avertir que son concept ne joue qu'à l'égard de l'humanité païenne, les hébreux ayant été gratifiés du privilège d'une religion révélée, d'une théologie surnaturelle. Il ne paraît pas se rendre compte qu'il oppose ainsi deux aspects d'un même problème, en dressant deux théologies l'une vis à vis de l'autre : naturelle et surnaturelle : il est persuadé qu'il se trouve en face de deux questions différentes, et c'est pourquoi, malgré d'inévitables contradictions il conserva cette dualité.

Sa conclusion sur tout ceci, se résume en quelques mots : de telles idées qui nous semblent à nous, si lointaines, si étranges ont eu pourtant deux grands mérites: elles ont fondé l'humanité chez les païens et ébauché les premiers sages en mettant en eux, au moyen de l'instinct, les principes développés plus tard dans les méditations des philosophes. Voici comment: les géants, sauvages et effrénés dans leurs passions, sont portés par

l'obscure notion de la divinité qu'ils avaient imaginée à rechercher ce qui pourrait l'apaiser, éloigner la foudre; la pensée d'une humiliation, de l'abstention de certains actes se fait jour peu à peu. Au lieu d'errer comme des bêtes, ils vont se cacher dans leurs retraites, y emmènent une seule femme destinée à devenir l'unique compagne de leur vie ; de la croyance à une Providence, premier principe de la Science Nouvelle, dérive son deuxième grand principe : l'établissement du mariage : la religion est donc à l'origine des familles et de la société. Rude religion, il est vrai, qui s'impose par la crainte, et pour apaiser la divinité irritée réclame l'usage des sacrifices humains.

Telle est l'innocence de cet âge d'or cher aux poètes : en réalité une époque de superstition fanatique, de brutalité, d'orgueil farouche. Cependant, ajoute mélancoliquement Vico, c'est sous l'influence d'une pareille religion que se sont fondées les plus grandes sociétés du monde.

III

Par le mariage, la famille est fondée ; bientôt les hommes pratiqueront l'ensevelissement des morts, troisième grande coutume éternelle des nations avec laquelle se répandra la croyance à l'immortalité de l'âme. Les hommes se civilisent lentement, au cours d'une évolution

presqu'insensible qui rend difficile le classement d'une institution dans un âge plutôt qu'un autre.

Les géants reprennent une stature normale, humaine, grâce aux ablutions, à leurs conceptions moins bestiales, plus morales, à leur vie devenue sédentaire, de nomade qu'elle était. Mais il en est qui vivent encore en communauté de femmes et de biens : parmi ces derniers, les plus faibles, pour échapper aux violences des forts, n'ont d'autre ressource que de se réfugier auprès de ceux déjà civilisés qui ont fondé des familles ; poussés à ce changement de vie, non plus par le respect de la religion, mais par un vulgaire instinct de conservation, ils se trouveront dans une condition inférieure : à titre de compensation de la protection qui leur est accordée, ils doivent se faire les serviteurs des pères de familles. Nous trouvons là l'embryon de deux ordres: nobles et roturiers. Une fois achevée la répartition de tous les hommes dans l'un ou l'autre de ces deux clans, une première évolution est terminée qui nous met en présence de « sociétés héroïques » à forme aristocratique et féodale.

Les pères sont à la fois prêtres, rois et législateurs dans leurs familles, ils exercent une autorité sévère même envers leurs enfants : pour tout le monde, la manière de vivre est identique ; cette sévérité prépare les hommes à obéir plus tard aux gouvernements civils. Le « héros » est un être sur lequel on s'est forgé beaucoup d'illusions ; on l'a dépeint sage et vertueux : nul chef ne fut plus dur, plus violent, plus superstitieux. D'un orgueil sans

borne et très irritable, il ne pouvait subir le moindre affront sans exiger une réparation par les armes: malgré les qualificatifs flatteurs d'Homère, nous retrouvons bien en lui le type des personnages de l'Iliade : Achille pour une légère injure ne se désintéresse-t-il pas de la guerre, se retirant sous sa tente en allant jusqu'à accuser les dieux ? Homère... nous venons de nommer celui qui, aux yeux de Vico, représente le grand témoin et le poète par excellence de l'âge héroïque ; poète, oui, car il a manqué de cette sagesse philosophique qu'on lui a trop souvent attribuée, et qui est la marque des âges civilisés: les mœurs grossières des héros et des dieux qu'il dépeint le prouvent, rien n'indique en eux un esprit humanisé par la philosophie : s'il en avait été ainsi l'auteur aurait prêté à ses personnages des attitudes plus calmes, moins mobiles ; et son style n'aurait pas eu la rudesse, l'âpreté qui font la beauté de celui de l'Iliade et de l'Odyssée : on remarque entre les deux poèmes trop d'incohérences, et de différences de mœurs et de vie ; et puis la tradition elle-même confirme cette opinion : l'incertitude sur la patrie d'Homère, sa pauvreté et sa cécité (courantes chez les rhapsodes) sont autant d'indices permettant d'affirmer qu'il ne fut pas un être unique, mais collectif incarnant le caractère héroïque du peuple grec tout entier; hypothèse qui explique les divergences d'une œuvre développée au cours des siècles, la prétention de chaque peuple grec à ce qu'Homère fût né chez lui : en réalité le

poète est eux tous. Pour nous, il a mérité d'être le premier historien.

Vico, par cette analyse originale, a ouvert de nouveaux horizons à la critique homérique et rajeuni l'histoire littéraire de l'antiquité. Il découvrait en même temps dans cet amas de matériaux littéraires les éléments lui permettant de retracer la seconde étape de son cours : l'âge héroïque.

Les connaissances que nous avons analysées plus haut se développent : la langue devient symbolique et prend pour caractères les emblèmes et signes héroïques, qui se suffisent alors à eux-mêmes : plus tard seulement, devenus « jeux et agréments », il sera nécessaire de les animer par des devises (tels les blasons et armoiries) leur sens muet n'étant plus intelligible. Cette langue des héros comprend déjà des paroles, elle est à la fois muette et articulée.

Plus grave encore que sur la vertu des héros, ou la personnalité d'Homère apparaît l'erreur propagée par les historiens sur les gouvernements de la période qui fait l'objet de notre étude : ils ont cru y reconnaître la monarchie : or si les pères étaient rois à l'intérieur de leurs familles, entre eux régnait cet état d'esprit ombrageux auquel nous avons fait allusion : comment se seraient ils donc soumis à l'un d'eux ? Il y eut des monarchies, mais domestiques : c'est bien avec elles que commencèrent les sociétés, mais chacun des pères pouvant se considérer comme l'égal de son voisin, ils durent former

une sorte de Sénat investi du pouvoir sacerdotal et militaire, où ils se rendaient en armes pour en bien marquer le caractère (origine des comices) : quelle est donc cette forme de gouvernement sinon celle d'une république aristocratique ? République, puisque tous les pères étaient autant de souverains, aristocratique en ce sens que les nobles seuls, ces pères premiers fondateurs des familles (patriciens) participaient au pouvoir, jouissaient de la liberté et exerçaient un réel droit de propriété, tandis que ceux réfugiés auprès d'eux ne connaissaient que les mauvais traitements, la rigueur de l'impôt et de l'usure, ainsi qu'en témoignent les débuts de l'histoire romaine.

Faisons un pas encore, et nous verrons naître les cités : soumis à un état de dépendance perpétuelle, privés de toute personnalité, les serviteurs désespérant de conquérir la liberté se révoltèrent : pour leur résister les pères conclurent une alliance, origine de l'ordre patricien et de la cité héroïque, et qui nous achemine vers l'histoire romaine, vers une époque où le respect de la loi, mêlé à un peu plus de douceur dans les mœurs et de justice entre les hommes permettra d'appeler l'ère qui s'ouvre « âge humain ». La démarcation est d'ailleurs impossible à fixer avec précision, les débuts de l'histoire romaine se montrant imprégnés encore du souvenir des mœurs de l'âge héroïque, incrusté à la façon d'un vieil arbre qu'on ne peut arracher.

L'idée de la Divinité elle-même se transforme. Le Dieu unique qui manie la foudre a fait place au Dieu des famil-

les, des « gentes » et de la Patrie. L'Olympe s'est peuplé, et les « gentes majores » qui ont groupé les familles, inaugurent un nouveau culte, à côté de celui des douze grands dieux, le culte domestique. La divinité, par cette dispersion semble moins terrible, et les hommes chassent les puériles craintes qui les animaient jadis en face de la foudre.

IV

Détenteurs du pouvoir, les gouvernements aristocratiques n'échapperont pas eux non plus, à la fatale évolution ; quand nous aurons achevé de parcourir leurs vicissitudes, nous aurons devant les yeux l'image complète du « cours des nations ». Notre étape de l'âge humain, la plus importante peut-être pour la théorie du cours, viendra fermer le cycle ouvert à l'origine du monde.

L'histoire de Rome, nous l'avons dit, a été prise comme histoire-type. Vico prétend nous offrir en elle le plus bel exemple de « cours des nations » : dans son antiquité lointaine, avec l'ouverture de l'asile de Romulus, elle nous représente le passage à la société héroïque ; puis ses luttes intérieures, ses révolutions nous conduisent à l'âge humain, le dernier stade de perfectionnement politique. Pareille généralisation devait amener Vico à admettre bien des exceptions à sa loi des « cours et recours » : citons Carthage, Capoue et Numance comme ayant suivi une autre marche, et dans les temps modernes l'Angleterre et

la Pologne. S'il fallait en effet qu'une nation retombât sans espoir de remède, dans la barbarie, après avoir atteint son apogée, un fatalisme décourageant régnerait sur le monde, dont il pousserait rapidement les habitants à écouter la loi du moindre effort ! Si Vico, au lieu d'utiliser la seule histoire romaine s'était placé à un point de vue plus général comportant moins d'exceptions, sa théorie, qui contient, il faut l'avouer, une grande part de vérité, n'aurait eu qu'à y gagner. Il l'admet d'ailleurs, le recours n'est pas forcément identique au cours qui l'a précédé ; et s'il suit la même marche, c'est accru des apports fournis par l'évolution : ce correctif était indispensable pour éviter la négation du progrès, négation qui ne fut jamais dans la pensée de Vico, disons-le tout de suite.

Indiquons rapidement la genèse de l'âge humain, marquons-en les traits principaux : devant les réclamations obstinées des serviteurs mécontents les pères de familles se décidèrent à leur concéder sur les terres certains droits de possession ; ce qui amena une décomposition de la propriété en un triple domaine : quiritaire conservé par les patriciens, bonitaire, accordé aux serviteurs et éminent, attribué au corps souverain. L'ensemble donne l'image d'une échelle où les 3 domaines représentent chacun un échelon : le domaine bonitaire, appartenant aux roturiers consiste dans la propriété des fruits tirés par eux des terres des patriciens — le domaine quiritaire, celui des nobles, équivaut à la conservation par les héros

d'un droit de souveraineté sur leurs terres. Enfin le domaine civil, tenu de Dieu seul permet à la puissance civile de disposer des personnes, des biens, et du travail du peuple. C'est là la première loi agraire. Les plébeïens restent par contre toujours exclus de la cité : aussi ne tardent-ils pas à entrer en lutte ouverte avec les patriciens qui témoignent envers eux d'une attitude sans pitié : cette lutte renferme le secret de la grandeur romaine à raison de l'héroïsme déployé dans les deux camps. Après avoir vu consacrer dans les XII Tables la conquête du domaine bonitaire, les plébeïens redoublent d'efforts pour obtenir le droit au mariage, les droits civiques, toutes les attributions possibles en droit public : consulat, tribunat, etc... Une fois le pouvoir accordé aux tribuns de faire des lois on peut dire que la république a cessé d'être aristocratique pour devenir populaire, on peut affirmer que la démocratie triomphe.

Il en résulte un changement de physionomie dans la société et jusque dans la famille : la parenté civile ou « agnation » seule prise en considération, trouve désormais en face d'elle la « cognatio », basée sur les liens du sang et qui tend peu à peu à la supplanter, dans les successions testamentaires notamment, favorisées par le prêteur au moyen des bonorum possessiones. La propriété évolue dans ses caractères : le domaine civil ne comporte plus d'obligations d'aide et de secours entre le propriétaire (seigneur) et le détenteur (plébleïen) : il cesse donc d'être de droit public, et se dispersant dans tous les domaines

privés des citoyens, il devient institution de pur droit privé. Les procès se simplifient, les peines s'adoucissent. Les mœurs elles aussi suivent la même voie, ce qui occasionne un danger : sortis de l'état de sujétion primitive les hommes ne s'occupent plus que des circonstances susceptibles de favoriser leur intérêt privé. Jouissant de l'égalité civile, ils se désintéressent du bien public tandis que les patriciens auparavant le défendaient courageusement, parce que trouvant en lui leur puissance. Cette diminution de la vertu politique exige un remède : et c'est la monarchie seule qui est capable de l'apporter, d'empêcher la nation de courir à sa ruine et de sombrer dans une démagogie effrenée, la pire des tyrannies. Le monarque, en effet, laissant à ses sujets tout le souci des intérêts privés, prend délibérément la charge de la chose publique et s'entoure pour elle des compétences nécessaires. Sa venue est désirée par tous les partis : patriciens qui ont subi la démocratie à contre cœur et ne cherchent plus qu'à s'assurer une vie de luxe, plébeïens qui se rendent compte des maux de la démagogie et implorent une protection efficace ; la monarchie est donc le gouvernement populaire par excellence, puisque son établissement nécessite l'adhésion de tous, et qu'il ne subsiste qu'en faisant régner l'égalité et en n'accordant de privilèges que conformément à l'équité. Il marque la période la plus achevée d'humanisation ; l'adoucissement des mœurs et des lois que la démocratie avait suscité s'étend définitivement : à Rome, Auguste et les empereurs favorisent

la famille, comme nous la comprenons aujourd'hui, c'est à-dire déterminée par les liens du sang ; la puissance paternelle se fait plus douce, les enfants sont assurés d'une certaine aisance personnelle grâce aux pécules, les esclaves obtiennent un sort meilleur. Pour Vico, la monarchie représente le gouvernement le plus conforme à la nature humaine, celui des époques où la raison atteint son maximum de développement : avec lui, la vie des nations parvient à son plus haut point de perfection.

Le cycle est achevé. En guise de conclusion nous pouvons le résumer dans la grande loi ci-après : « Les peu-« ples partent de l'unité de la monarchie domestique pour « traverser les gouvernements du plus petit nombre, du « plus grand nombre, puis de tous, et finalement retrou-« ver l'unité dans la monarchie civile. » (*Sc. N.*, Livre 4. Ch. 7e).

NOTE. — La division en trois âges que nous avons suivie, Vico lui-même la préconisait : elle lui était fournie par l'idée de cycle qui suggère tout naturellement la comparaison de la vie de l'humanité à celle de l'individu : enfance, jeunesse, âge mûr.

V

L'esprit humain a parcouru tous les stades de son cours; il ne peut que retomber dans la violence primitive pour reprendre son ascension, parcourir à nouveau le même

chemin : éternel recommencement des choses auquel notre nature ne peut se soustraire.

La preuve de ce recours ? le moyen-âge nous la donnera : il serait exagéré toutefois d'affirmer qu'il n'ait été que décadence et barbarie : si certains de ses aspects font songer aux âges primitifs, il n'en pas été la réapparition identique : nous l'avons dit, la loi du recours ne doit pas être appliquée rigoureusement, mais avec un peu de latitude. Voyons quels furent ces rappels de l'humanité primitive : les guerres religieuses qui agitèrent la chrétienté ramenèrent parfois les mœurs de l'antiquité : retour de représailles sévères, de châtiments cruels, et de servitudes d'autant plus rigoureuses que la guerre passait pour jugement divin. Tel est le sombre tableau tracé par Vico. Un seul contrepoids à tant de rudesse : la religion. C'est elle qui pousse les seigneurs ecclésiastiques, plus humains, à prendre sous leur protection les opprimés et les faibles, renouvelant, sous une autre forme, les asiles antiques. Les principes de la féodalité et des fiefs sont la renaissance de ceux de l'âge héroïque. La division entre héros et serviteurs reparaît : clients et vassaux sont proches parents, redevables les uns et les autres de nombreux services, comme celui de l'armée. La multiplicité des seigneurs redonne au gouvernement une allure de république aristocratique jusqu'au jour où la monarchie assez puissante les vaincra. Les premiers parlements où barons et pairs se réunissent en armes sont l'image des assemblées héroïques. La propriété elle aussi subit un morcel-

lement en domaine direct et domaine utile rappelant la division en propriété quiritaire et bonitaire. Plus de langue vulgaire, mais une réapparition des emblèmes ; une nouvelle confusion de la poésie et de l'histoire, avec une reprise des caractères homériques : nous en trouvons l'affirmation dans les chansons de geste. Et, bien que plus près de nous, un grand poëte ressemble à Homère : le Dante : même violence de description, pareille sublimité poëtique dans l'expression.

La suite de ce processus, il nous serait facile de l'imaginer : affaiblissement de la puissance seigneuriale, acheminement vers des gouvernements humains : républiques libres et monarchies. Mais Vico ne s'y aventure pas, jugeant suffisante l'indication de la première période; parvenu à ce point du recours, il s'arrête, l'esprit plongé en de profondes méditations sur la Providence, aboutissement logique de sa pensée, vision lumineuse dont la clarté projetée sur l'histoire du monde en fait ressortir la valeur et lui donne un sens : en apparence variée dans ses manifestations, mais en réalité une dans son ensemble, elle n'est pas l'œuvre du hasard, de la fatalité : une force supérieure la dirige, l'action divine. Telle est la doctrine qui sert de clef de voûte à l'édifice vichien, indiquant l'achèvement d'une sorte de « cours » de la pensée !

CHAPITRE TROISIÈME .

LE DROIT DANS L'ŒUVRE DE VICO

I. — Le « Diritto Universale ». Les conceptions philosophiques du « savoir » et du droit.
II. — L'histoire idéale ou évolution du droit.
III. — Le Droit Naturel.

I

Dans l'ensemble, Vico a consacré au droit une place importante aussi bien dans quelques ouvrages spéciaux que par de multiples observations éparses à travers toutes ses œuvres, et surtout la *Science Nouvelle.*

En 1719, pour la leçon d'ouverture de l'Université, un sujet l'avait tenté : la recherche des éléments du savoir humain, puis du savoir divin. Mais comme dans un discours il est difficile, matériellement, d'exposer des preuves sérieuses, Vico développa sa pensée dans un opuscule imprimé en 1720 et connu sous le nom de « *Synopsis du droit naturel* », qui bientôt laissa la place à deux essais plus importants : Le « *De Universi juris uno principio et fine uno liber unus* » (Unité de prin-

cipe du droit Universel), de 1720, complété l'année suivante par le « *liber alter qui est de constantia jurisprudentis* » (Harmonie de la science du jurisconsulte), tous deux augmentés en 1722 des « *Notae in duos libros, alterum de universi..., alternum de constantia..* », contenant notamment l'application des nouveaux principes philologiques à Homère. Le groupe de ces essais se désigne habituellement du nom de « Diritto Universale ».

Le système se divise en trois parties dont voici le plan : Les éléments de tout savoir se réduisent à trois : connaître, pouvoir et vouloir. Ils ont pour unique principe l'esprit, qui s'éclaire par la raison à qui Dieu envoie les lumières de la vérité éternelle. La pensée, seule chose dont on ne puisse douter explique donc tous ces éléments. C'est le développement de cette doctrine qui fait surtout l'objet du « *De Uno* » à travers 222 paragraphes qui ont le tort de manquer de toute division et même de titres de chapitres. La démonstration porte sur ces trois points : 1) les principes de toute science viennent de Dieu ; 2) la vérité éternelle pénètre dans toute science suivant les trois modes indiqués, les sciences étant liées entre elles en ce qu'elles ramènent à Dieu leur principe commun ; 3) tout ce qu'on affirmera sur les sciences sera vrai si l'on se rapporte à ces principes et faux dans le cas inverse. Plus simplement il s'agit dans ces trois points de l'origine, du retour, et du rapport de situation des choses humaines et divines :

l'origine est divine, le retour se fait en Dieu, l'essence est divine. Le « *De Constantia* » a trait plus spécialement à la 3e partie du système. Il se divise en deux livres : le « *de constantia philosophiae* », où l'auteur entreprend de prouver la vérité de la métaphysique, de la religion et de la morale chrétiennes et indique ce qui dans la philosophie antique s'accorde avec cette vérité ou s'en écarte ; le « *de constantia philologiae* », assez obscur où l'on entrevoit la plupart des idées qui mènent à la *Science Nouvelle*. L'ensemble de ces œuvres d'ailleurs a pour but de rechercher cet accord de la philosophie et de la philologie dont nous avons déjà parlé, et que Vico juge indispensable, pour parvenir à la vérité (donc au droit, car nous verrons combien les deux choses sont liées), se fondant sur cette remarque : « Les multiples contradictions entre jurisconsul-« tes viennent de ce qu'ils ont appuyé la jurisprudence « sur deux principes distincts : la raison et l'autorité, « comme si l'autorité naissait du caprice, et n'était pas « elle-même fondée sur la raison : et c'est ce qui a causé « le divorce de la philologie et de la philosophie ». Leur accord dans le « cours » considéré juridiquement marquera donc l'âge de perfection du droit, l'âge du triomphe de la raison, où la vérité règnera. Nous consacrerons plus loin quelques pages à ce développement, qui représente la grande idée de la « *Science Nouvelle* », celle de « cours », transportée dans ce domaine. Mais dès maintenant pour comprendre comment le droit se

rattache à cette construction du savoir, il faut nous arrêter à certaines conceptions philosophiques qui forment la base de tout l'édifice, nous voulons parler des définitions du certain et du vrai. C'est par celle du vrai que le droit a sa place dans ce système qui ne brille malheureusement pas par la clarté du plan, par la lumière de son enchaînement.

Le certain peut se définir : une croyance exempte de doutes, ce qui ne signifie pas qu'elle soit vraie, car le vrai consiste dans la conformité de la pensée avec l'ordre réel des choses, c'est-à-dire avec la raison puisque celle-ci reçoit de Dieu la lumière de la vérité éternelle. Tandis que le vrai s'appuie sur la raison, le certain a pour soutien l'autorité (de notre propre expérience et surtout de celle d'autrui) : la persuasion naît également de l'un comme de l'autre, mais sa valeur sera différente dans les deux cas, et dans celui du certain elle ne sera exacte que si le témoignage de nos sens ne trouve point faux, mais à son tour identique à celui que donnerait la raison : c'est qu'alors l'autorité dépend de la vérité, lui est conforme, marquant ainsi le stade de la perfection. Mais si l'on ne va pas jusqu'à cet accord, si l'on s'arrête en chemin, le certain s'oppose alors au vrai (comme pour les jurisconsultes dont parlait Vico), en ce qu'il représente une forme de l'instinct, le côté spontané de l'esprit mis en regard de son côté réfléchi; c'est l'autorité qui se dresse devant la raison.

Du point de vue pratique, le certain équivaut dans

le domaine du droit à la force opposée à la justice, à la lettre de la loi envisagée indépendamment de son contenu réel. S'appuyant sur l'autorité, la lettre de la loi nous fait trouver fort dure son application : c'est le principe dit « de justice extérieure » dont la rigueur ne convient, comme nous le verrons, qu'aux périodes primitives des sociétés. La vérité, au contraire, consiste à s'appuyer sur la raison sans suivre aveuglément la lettre ; elle marque le règne de « justice intérieure », celui des âges civilisés, comme nous le montrera l'évolution juridique tracée suivant la méthode historique de la « *Science Nouvelle* », qui sous cet aspect devient une « Philosophie de l'autorité ». Dans ce stade on vit alors vraiment sous l'empire du Droit, dont nous pouvons maintenant donner la définition : « la vérité éternelle, immuable en tout temps et en tout lieu ». Or la science de la vérité est expliquée par la métaphysique. Dieu étant à l'origine de la vérité est donc le principe du vrai droit, il est à son origine, idée sur laquelle Vico revient plus d'une fois, puisque non content de la laisser entrevoir dans le « *De Uno* », il la reprend à la fin du livre 4 de la « *Science Nouvelle* », désireux de bien établir qu' « il faut partir en droit d'un petit nombre de vérités éternelles établies en métaphysique. » Voilà pourquoi le « *De Uno* », au premier abord doctrine philosophique sur le savoir, mérite cependant son titre, très juridique.

La justice consistera dans nos efforts pour atteindre

le vrai, pour atteindre Dieu ; la jurisprudence sera la science qui nous y aidera, car voici comment Vico entend la jurisprudence : la connaissance véritable des choses humaines et divines : c'est pour lui la science par excellence, car elle permet, à ses yeux, en partant du principe de la connaissance de l'Etre suprême, d'arriver à une véritable « Encyclopédie », autrement dit, et suivant le sens étymologique de ce mot, à une science universelle ne présentant dans la liaison de ses parties aucune solution de continuité (1).

Comme on le voit, Vico dépassait de beaucoup les conceptions philosophiques courantes à cette époque, celles de Machiavel, Spinoza et Bayle entre autres, qui toutes n'envisageaient que le côté utilitaire du droit disant « La mesure du droit, c'est l'utilité, il est donc variable suivant le temps et le lieu ». Ils ajoutaient que les faibles seuls veulent qu'il y ait une justice, et que dans le souverain pouvoir, la justice est toujours du parti de la force. De là à conclure que les lois sont une invention des puissants, pour leur profit, le pas est aisé à franchir. Vico voulait réagir contre ces tendances. Est-ce à dire que dans sa théorie, l'utilité n'ait pas sa place ? Nullement. Et le philosophe qui recherchait

(1) Vico adopte donc une définition très voisine de celle d'Ulpien, telle que nous la lisons au Digeste « *Jurisprudentia est divi-* « *narum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti* « *scientia* ». (D. l. 1er, t. 1 de *justitia et jure* — 10 ou *Institutes*, l. 1er, I, § 1).

l'accord de la philosophie et de la philologie, qui voulait harmoniser les données de l'esprit et celles de l'expérience, ne devait pas manquer, ici encore, d'unir la conception métaphysique et morale à la conception pratique, c'est-à-dire utilitaire. Bien qu'il ne l'aît pas dit formellement, ceci ressort, il nous semble, de quelques-unes de ses définitions juridiques. L'équité naturelle n'est, pour lui, que l'expression des utilités et des besoins de l'homme, qui s'élève à elle par le seul moyen de la volonté. Le juste, reflet du vrai éternel, expression de la vertu éternelle des choses, de leur « ordre », représente au contraire l'élément « spirituel » de cette dualité, et pour l'atteindre, il faut plus que la volonté, il faut des lumières de la raison.

La vie sociale a donc une double base : la moralité et l'utilité. La baser sur l'utilité seule serait un point de départ faux, puisque, si la moralité est éternelle, l'utilité change constamment. Leur jonction au contraire permet de donner une image exacte de ce monde. Résumons toute cette doctrine dans la double proposition que M. Cosentini a su en tirer : « Les besoins physiques et les « exigences de la raison sont à la fois les causes et les oc- « casions de la vie sociale qui est un mélange d'utilités « et de vérités, et qui évolue, sous la double influence de « la raison et de la nécessité, de l'intelligence et de l'ins- « tinct. » Les lois traduiront ces besoins, elles seront, suivant l'expression de Vico, la « langue de la société ».

On serait tenté de croire après tout ceci que le droit

civil et le droit naturel s'opposent l'un à l'autre, le premier correspondant à l'élément utilité et besoin, le second à l'élément idéaliste, au juste : eh bien ! Vico n'a pas tiré de telles conclusions de sa théorie philosophique du droit, parce que, à son tour, l'idée de la *Science Nouvelle*, l'idée de « cours » est venue s'ajouter à ces données : il en est résulté une conception toute particulière du droit naturel. Avant d'y parvenir, il nous faut donc exposer l'évolution juridique d'après la célèbre loi des « cours et recours ».

II

Suivant la division traditionnelle, la «*Science Nouvelle*» nous apprend qu'il y a eu trois espèces de droits correspondants aux trois périodes qui nous sont familières. Dans ce domaine, comme dans les autres, elle achève de fixer l'évolution de la pensée vichienne, retraçant pour le droit cette histoire idéale qui marque le but de l'œuvre de Vico.

Le droit divin caractérise l'époque où les hommes, voyant partout l'action de la divinité, se considèrent comme dépendant d'elle uniquement, et à tous points de vue ; la création de Jupiter sous l'empire de la crainte les ayant obligés à rechercher ce que le dieu leur permettait de faire et ce qu'il leur interdisait, l'idée de droit ne se distingua pas de celle de Providence : on ne pouvait même pas dire qu'il y eût un droit, mais une volon-

té divine que l'on essayait d'interpréter et qui devait servir de règle à toutes les affaires humaines, sans qu'on pût rechercher une explication qui eût été sacrilège. La divination permettait de connaître cette volonté ; la science des auspices était par conséquent la seule science à prendre en considération, et si l'on recourait à des expressions signifiant justice et injustice, elles ne pouvaient que désigner l'accomplissement ou l'abstention des cérémonies prescrites par la religion. Le rite était tout, les lois n'existaient pas, et le père de famille outragé qui désirait une réparation ne pouvait qu'en appeler aux dieux (oratio) dans la pensée que ceux-ci l'entendraient, leur « dévouer » (= à peu près excommunier) les coupables, et chercher à les mettre à mort à raison de leur impiété. Les jugements divins constituaient de véritables duels où le gagnant était réputé avoir les dieux pour lui, le bon droit étant inséparable de la victoire, le vaincu ne pouvant être qu'un coupable; état d'esprit qui peut fort bien s'expliquer : les premiers hommes d'intelligence bornée, possédaient une force corporelle démesurée ; celle-ci formait l'objet unique de leur culte, et s'ils craignaient les dieux, pliant devant eux, soumis, et se montrant, d'une manière toute sauvage, il est vrai, justes à leur égard, c'est que ceux-ci leur apparaissaient comme des êtres doués d'une force supérieure à la leur, donc d'une nature plus haute.

Ne leur reprochons donc pas, à ces premiers hommes, d'avoir fait résider le droit dans un concept aussi bru-

tal ; ils commirent cette confusion avec une entière bonne foi, et, point important, avec l'adhésion générale. Aussi Vico les déclare-t-il justes et prétend que leurs luttes furent morales, puisque réglées sur un principe qui, pour lointain qu'il soit du nôtre, n'en fut pas moins à leurs yeux, une réelle image de la justice. Vico le justifie donc au nom de la nécessité inéluctable, ajoutant cette remarque : il n'y a pas à préférer un type social déterminé, à le déclarer meilleur que tous les autres, c'est là une phrase privée de sens : chaque type est nécessaire à son époque, comme correspondant à la nature de ceux qui lui sont soumis. La société qui s'y adapte est bonne : comment à l'âge divin, où la raison, incapable de tenir son rôle, ne pouvait être écoutée, aurait-il pu exister un culte autre que celui de la force? Comment ces hommes auraient-ils été capables de posséder la notion du droit, avec leur sensibilité pour unique guide ? Une telle notion ne peut naître qu'à l'âge humain, où l'habitude de l'abstraction est assez développée pour permettre d'atteindre le concept d'universalité que l'on rencontre à la base de toute loi (application d'un texte unique à tous) : Vico balayait ainsi la légende d'un Minos ou d'un Lycurge donnant des lois à son peuple, légende tenant à ce préjugé qui nous incite toujours à admirer chez les anciens une haute sagesse en réalité inexistante. Les premières lois ne furent que des injonctions individuelles, résolvant des cas réels, puis on les étendit à des citoyens toujours plus

nombreux, à tout le monde enfin, d'une manière abstraite.

Le droit a donc pris sa place sur terre de façon inconsciente : dans son développement au contraire, les hommes y mirent leur intelligence.

La force, au cours de l'âge héroïque domine encore le droit : privilège des héros, celui-ci est comme une dépendance des armes. Comme c'est un privilège, on le tient secret, le reste du peuple l'ignore. Les patriciens ont le tort de l'interpréter un peu trop arbitrairement, à leur guise. En l'absence de lois, ou dans leur impuissance, la religion peut seule maîtriser les injustices. La rigueur des formules fut un bienfait : en elle résidait l'unique moyen de sauvegarde contre les héros dont la fierté intraitable préférait encore trop souvent recourir à la force en violant le droit. Pour punir les offenses et les torts subis, des duels ou représailles qui faisaient figure de véritable guerres privées, paraient à l'absence de lois sur ce point, laissant des traces même dans les dispositions législatives postérieures. Elles représentaient les jugements héroïques, que ne tardèrent pas à suivre ceux basés sur les formules verbales : l'expression précise de formules solennelles, c'était là la justice. La lettre de la loi seule envisagée ne laissait aucun place à son sprit ; changer une virgule à la formule eût été une cause de perte de procès, et Plaute dans ses comédies ne manquent pas, pour s'en amuser, de rappeler ce respect inflexible du texte.

Si nous nous en rapportons aux concepts philosophiques de Vico, nous pouvons qualifier cette période de période du « certain », ou, si l'on veut, « d'équité civile ». Ne nous étonnons point de ne pas rencontrer de contrat dans un âge de pareille matérialité : s'il y a des engagements, ce sont ceux de « droit strict » nécessitant l'apposition de la main : achats par échange, locations de maisons ou de terres. Une autre raison rendait inutile la création de certains de nos contrats : les pères, vivant isolés, jouissaient de la toute puissance chacun dans leur famille ; pas un être en face d'eux ne possédait de personnalité civile. Il n'y avait donc pas lieu de développer des contrats tels que la société et le mandat, pour ne citer que ceux-là.

Le côté matériel du droit, à mesure que l'on se rapproche de l'âge humain tend, de plus en plus, à devenir symbolique; les gestes traditionnels se font toujours, mais à titre de fiction. La forme ne suscite plus un religieux respect, et par suite, le fond même du droit est mieux compris : tenu à l'écart jusqu'alors, le peuple veut le connaître et y participer, ce qu'il n'obtient pas sans lutte : à Rome ce succès est consacré par la loi des XII Tables, le plus bel exemple de loi héroïque : outre l'obtention du domaine quiritaire des champs, qui en fait la première loi agraire, elle sanctionne la conquête du droit écrit, la fin du monopole des patriciens en cette matière. Dans le « *De Constantia* », Vico ne manque pas à cette occasion, de détruire la version fantaisiste

d'après laquelle une mission aurait été envoyée à Athènes pour en rapporter la loi, chose impossible étant donné l'isolement primitif des nations : l'orgueil des érudits à créé cette fable de toutes pièces. Si les XII Tables présentent quelques ressemblances avec les autres lois de l'époque, il faut l'attribuer au cours uniforme des nations, à l'identité des premières civilisations. Le formalisme de cette loi héroïque, rude et cruelle, convenait à une aristocratie. Il y faut peu de lois, mais elles doivent être solidement établies et religieusement observées.

A ce droit héroïque, si sévère, qui fut à Rome celui des quirites, succède dans la période suivante un droit de caractère tout différent, auquel la raison sert désormais de guide, à la place de la force. N'étant plus le privilège d'une caste, il devient le même pour tous. A mesure que la démocratie progresse, les lois se font plus nombreuses, plus douces et plus changeantes ; par incapacité même de s'élever encore à des idées générales, on tend à les multiplier pour des cas particuliers. Mais l'interprétation au lieu de s'en tenir à la lettre recherche l'esprit du texte et essaie de concilier le respect de la loi avec l'équité et la justice. Aussi commence-t-on à se servir des actions de dol et de mauvaise foi. Les procès sont simplifiés, dépouillés de leur formalisme, et de ce symbolisme qui n'a plus de sens. Les jugements cessent d'être inflexibles et la vérité des faits y est prise comme règle, les peines s'adoucissent.

Dans le domaine des contrats, tout se modifie sous la grande idée de « bonne foi ». A côté de l'égalité civile et naturélle règne donc l'équité : le vrai et la raison s'apprêtent à triompher du certain et de l'autorité. Sur chacun des points énumérés par Vico, l'histoire romaine serait susceptible de nous donner mille détails : si nous songeons à l'évolution de la procédure et des contrats, nous admettrons facilement la thèse vichienne qui tend à faire suivre au droit une évolution parallèle à celle des gouvernements, à en déduire que l'application et l'interprétation des lois doivent s'accorder avec la forme de ces gouvernements, suivre leur nature : si le dernier stade du droit nous apparaît comme s'inspirant davantage de la justice, c'est que la multitude toute puissante en a l'instinct, et aime la franchise. Le danger de la démocratie qui réside dans cette abondance de lois dont nous parlions plus haut nécessite un remède, la monarchie : celle-ci se plaçant au-dessus des intérêts particuliers parvient à stabiliser l'état, à rendre aux lois leur suprématie. La raison y atteint son plein développement.

Le droit n'échappe pas au fatal « recours » ; nous allons assister durant le moyen-âge à son inévitable régression. Comme aux temps héroïques, la distinction entre héros et serviteurs, les principes des fiefs lui impriment dans les coutumes féodales, leur marque particulière ; à l'image des premières lois ces coutumes ne font que consacrer des jugements plusieurs fois confir-

més de façon identique dans les assemblées seigneuriales. Les formules reprennent toute leur importance, les châtiments redeviennent cruels, et les purgations canoniques rappellent les duels antiques : l'idée renaît que le vainqueur a le bon droit pour lui. Le sens de la justice disparaissant, on abandonne le droit de Justinien qui tombe dans un profond oubli jusqu'à la reprise du pouvoir par la monarchie : ce fameux droit remis tout d'abord en honneur dans les Ecoles, ressuscite et dirige la pratique chez tous les peuples civilisés. Une telle évolution justifie cette proposition, à première vue énigmatique, de Vico « le droit féodal n'est pas sorti des « étincelles de l'incendie dans lequel les barbares détrui- « sirent le droit romain, mais c'est au contraire le droit « romain qui est né de la féodalité. »

Pareille affirmation montre que Vico, après avoir tracé une histoire idéale juridique (basée, il est vrai, sur l'histoire réelle) en achève le cours sur une donnée purement empirique : et c'est là un exemple de plus de la difficulté avec laquelle s'est réalisé dans son œuvre cet équilibre de l'empirisme et de la partie idéale, cet accord voulu de la philosophie et de la philologie.

Mais convenons qu'à l'égard du droit la « *Science Nouvelle* » voulait être mieux qu'une histoire idéale ; une philosophie devait la couronner : ce fut ce système un peu complexe et obscur du droit naturel, auquel Vico semble s'être passionnément attaché, et par lequel nous terminerons cette étude.

III

Justifions tout d'abord la possibilité d'existence du droit naturel et exposons comment il a pu naître. Vico a vite fait de résoudre le premier point : un axiome célèbre met un terme à ce qu'il appelle « la grande dispute ». Le voici : « Les choses hors de leur état naturel « ne peuvent y rester ni s'y maintenir. Si dans les temps « les plus reculés, le genre humain a vécu et vit tolé- « rablement en société, cet axiome termine la grande « dispute élevée sur la question de savoir si la nature « humaine est sociable, en d'autres termes s'il y a un « droit naturel ». Un autre passage de la « *Science Nouvelle* » déduit la nécessité de ce droit au moyen de son origine : « Le droit naturel est né des mœurs humaines « résultant de la nature commune des nations : ce droit « conserve la société parce qu'il n'y a chose plus agréa- « ble, donc plus naturelle, que de suivre les coutu- « mes enseignées par la nature ». Autrement dit, il repose sur ce fameux sens commun des nations, ou attitude pratique identique chez toutes en face des nécessités humaines, attitude instinctive, sans réflexion, de « sens ». Cette manière de voir uniforme, qui trouve sa cause dans l'origine similaire de toutes les nations (issues des familles, qu'un même sentiment : la crainte de Jupiter, avait fondées) devait engendrer un droit unique,

sans que les nations prissent exemple l'une de l'autre, comme certaines théories peuvent le faire croire. Quel est son principe ? Le vrai, dit le « *De Uno* », le juste dans son unité, complète la «*Science Nouvelle*». D'après ce que nous avons dit du certain et du vrai, il semble logique de conclure : le droit naturel est donc le droit le plus parfait, celui qui est conforme à la raison, puisque le vrai, et non pas le certain est à sa base ? A cette question, Vico ne répond pas, mais sa définition de la « *Science Nouvelle* » est ainsi complétée : « L'unité du juste con- « cerne les choses dont l'utilité ou la nécessité est com- « mune à la nature humaine. » L'élément « utilité », que nous croyions distinct de celui « justice », lequel se rattache au côté moral du Droit, reparaît donc ici, pour s'unir à lui ; la sagesse nous dit Vico par ailleurs, n'étant que la « science de faire des choses l'usage qu'elles ont dans la nature ». Or nous avons défini la sagesse : la faculté qui aide au développement simultané de l'intelligence et de la volonté, de sorte que l'intelligence étant éclairée par la connaissance des choses divines, la volonté puisse faire choix des meilleures parmi les choses humaines. Ainsi donc nous voici dans un domaine où utilité et moralité, données des faits et données de la raison, coïncident. Sur ce point la synthèse vichienne, malgré une apparente contradiction, est achevée, de sorte qu'en fin de compte le droit naturel nous apparaît, non pas comme un droit s'opposant au droit positif, mais comme un droit plus étendu, plus unitaire et plus

perfectionné s'éclairant par la raison pour régler les nécessités et besoins humains, ainsi que va nous le montrer son évolution.

Au cours de l'âge divin, on ne peut pas dire qu'il y ait un droit positif et un droit naturel puisqu'une seule règle dirigeait les hommes : la recherche de la volonté divine ; basé sur le sens commun, le droit naturel n'a pu naître que du jour où il y a eu des groupements, au moins des familles. Vico l'appelle « droit naturel des familles ». Avec l'âge héroïque et la naissance des républiques aristocratiques, il se transforme en « droit naturel des gens » (au sens de « maisons nobles »), dont les sources pour nous se trouvent chez Homère, qui a conservé les mœurs et coutumes des premiers temps de la Grèce. A Rome, c'est le « droit des quirites » (pratiquement un droit positif maîtrisé par la religion et consacrant les droits de la nature dans l'individu). Les gouvernements se mettant en marche vers la démocratie, le droit naturel s'étend, change de dénomination, devient celui « des nations » : ainsi à Rome la bienveillance des empereurs augmente et va jusqu'à protéger tous les hommes, même les esclaves. C'est vraiment le droit naturel de la période humaine où la raison et la vérité triomphent ouvertement, permettent de fixer les idées relatives à la justice : celle-ci n'est plus soumise à une forme particulière, mais éclaire au contraire les formes diverses de la pratique qui ont maintenant en elle une fin commune à atteindre. Suivant le

mot de Varron que Vico reprend à son compte, c'est la période qui réalise enfin « la formule de la nature ». Et il est à croire que le droit de Justinien s'en rapprochait fort, car Vico attribue sa renaissance au fait que les esprits l'ont considéré comme le plus conforme au droit naturel des peuples civilisés.

Tous ces développements philosophiques et historiques montrent combien Vico avait une conception du droit natrel différente de celle de ses contemporains et aussi de la nôtre. De son temps, la doctrine courante était professée par l'Ecole de droit naturel ayant pour chef Grotius : elle prétendait incarner l'expression du progrès social de l'Europe au sortir de la féodalité, progrès qui paraissait consister surtout à s'opposer au surnaturel, à se montrer hostile aux institutions qu'il représentait : c'est ce que cachaît le terme « naturel ». Elle voulait principalement unir la bourgeoisie de la plupart des nations vers des aspirations communes, recherchant par conséquent une attitude pratique bien plutôt que scientifique. Son intérêt philosophique était donc secondaire. Quant aux écrivains de l'époque qui traitaient de la question, nous avons vu qu'ils se basaient uniquement sur l'utilitarisme. Nulle part nous ne rencontrons comme chez Vico, une théorie reposant sur le double fondement de principes métaphysiques et de données historiques. Le gros reproche que Vico adresse à Grotius est justement d'avoir négligé les indications de l'histoire, puisque son œuvre suppose un

état de civilisation avancé où les hommes auraient déjà écouté la voix d'une raison développée, et d'avoir procédé indépendamment du principe d'une Providence : non pas que Grotius nie positivement la divinité, mais il déclare que son système tiendrait aussi bien en se passant d'elle.

Egalement éloignée de la doctrine qui nous est familière au XXe siècle, la théorie vichienne du droit naturel, par suite de sa soumission à la loi du « cours », à l'évolution historique, devait écarter le beau concept d'un droit idéal, éternel immuable servant de modèle parfait au droit positif. Si Vico ne s'en est pas expliqué expressement, il nous a fort bien fait comprendre, en replaçant le droit dans l'histoire qu'il s'agissait là d'une utopie, qu'il était impossible que dans tous les temps et chez toutes les nations, au-dessus de civilisations étrangères les unes aux autres il y eût un droit unique planant dans les nuages de la doctrine vers lequel les législateurs du droit positif auraient eu les yeux tournés comme vers l'image d'un code éternel.

Disons donc que Vico a vu dans le droit naturel celui correspondant à la période la plus civilisée, la plus humanisée du cours, n'ayant besoin pour être parfait que d'être affermi par les philosophes au moyen de maximes exprimant l'idée d'une justice éternelle. Lui aussi est éternel, en ce que « sorti des mêmes origines que les religions, il passe comme elles par différents âges jusqu'à son perfectionnement par les philosophes. De l'âge

primitif du sens, du sentiment, il se dirige peu à peu vers celui de l'intelligence et de la raison. Synthèse de cet accord de la philosophie et de la philologie, il équivaut à harmoniser droit philosophique et droit positif : N'est-ce pas là un sérieux argument en faveur de l'unité très réelle de l'œuvre vichienne qu'un effort de pensée permet de retrouver, de dégager de ce riche amas d'idées si chaotique à première vue.

On nous objectera peut-être à propos de cette théorie que la lecture de Platon avait été une des premières à l'éveiller dans l'esprit de Vico : or, nous dira-t-on, Platon a bâti une république idéale sur laquelle l'histoire n'avait aucune influence, un type de société qu'aucune nation n'a adopté ? Comment Vico, l'admirateur de Platon, a-t-il donc pu construire pareil système ? C'est que le glorieux Napolitain eut garde de ne pas suivre jusqu'au bout son illustre prédécesseur : et s'il accepta l'idée d'une république éternelle, il ne vit en elle que le développement historique de toutes ses phases jusqu'à la phase idéale ; la cité universelle, elle existe : ...représentée par l'hsitoire ! L'admiration de Platon, ne l'oublions pas, avait pour contrepoids celle de Tacite...

Au moment d'achever l'examen d'aussi vastes visions sur ce monde, s'il nous fallait en quelques mots résumer les idées de Vico, ses découvertes sur la marche des sociétés, aux mille aspects sans cesse changeants, voici la conclusion que nous adopterions :

Age divin, ou de la violence et du sens — âge héroïque, ou de la force et du certain — âge humain, ou de la raison et de la vérité — âge idéal, ou achèvement du précédent sous l'influence des maximes du juste éternel développées par la raison.

CHAPITRE QUATRIÈME

LE SORT DES IDÉES DE VICO, SON INFLUENCE, SA RENOMMÉE

I. — L'influence vichienne en histoire.

II. — Dans le droit.

III. — L'influence philosophique générale, la diffusion particulière de la pensée vichienne, son succès.

Conclusion.

I

Au cours de ce travail, Vico nous est apparu comme un isolé, dont les théories n'avaient aucun rapport avec le goût de l'époque, allaient au rebours de la mode. Le « *De nostri temporis studiorum ratione* », critiquant si violemment, et publiquement, les tendances régnant dans les études fut sans doute une première cause de l'accueil indifférent ou hostile fait aux idées du philosophe napolitain. Puis il eut l'audace de réhabiliter

l'imagination et l'instinct, la poésie et le sentiment, et de donner à ces facultés non intellectuelles une place prépondérante dans la formation de l'esprit humain. Semblable attitude ne devait pas procurer à son auteur beaucoup d'admirateurs, dans un siècle, qualifié si justement par M. Croce, de « désert poétique », où les philosophes prêchaient l'étouffement des facultés de l'âme provenant de la sensibilité. Vico allait enfin jusqu'à déclarer le progrès œuvre de lois historiques, au lieu de l'attribuer uniquement au génie individuel des hommes!

Tant de divergences entre l'inventeur de la « Science Nouvelle » et son temps furent justement la cause de son tardif succès au XIXe siècle. Pour nous en rendre compte, il suffira d'exposer rapidement l'influence qu'il eut sur certains esprits et certaines théories modernes.

Si nous commençons par l'histoire, un nom, en France, nous vient immédiatement à l'esprit : celui de Montesquieu. On l'accusa de s'être servi dans « l'*Esprit des Lois* » , de la « *Science Nouvelle* » sans la citer (1). Sa définition de la loi : « rapport nécessaire dérivant de la nature des choses », l'utilisation d'une méthode expérimentale, pourraient en effet faire croire à une inspiration directe de Vico ; et l'on est tenté, à la lecture de différents passages de la « *Science Nouvelle* », de voir confirmée cette opinion. Cette phrase que Vico écrit à propos de la méthode à adopter dans l'étude de l'histoire du droit romain : « Les gouvernements doivent être conformes à la nature des gouvernés, les gouvernements sont un même résultat de cette nature et les lois doivent en conséquence être appliquées et interprétées d'une manière s'accordant avec la forme de ce gouvernement », ne serait-on pas tenté d'y reconnaître la plume qui a bâti « l'*Esprit des Lois* »? Or, malgré les apparences, Montesquieu, paraît-il, n'utilisa pas la «*Science Nouvelle*» dans le sens de Vico et bien contestables sont les traces d'imitation que l'on a cru relever. Si l'on voulait à tout prix découvrir une filiation entre ces deux auteurs, il vaudrait mieux la rechercher dans les « Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des romains ». Montesquieu y fait appel au témoignage des historiens anciens, aux sources mêmes, comme Vico. Comme lui également, il établit un enchaînement des événements, mettant en relief le côté philosophique de l'histoire. Mais en résumé, d'après M. Croce, il ne fit pas grand cas de sa lecture de Vico.

Il fallait que le XIXe siècle apprît enfin à connaître, grâce à Michelet, la grandeur de cette théorie, pour qu'elle exerçât une influence méritée et profitable : Vico eut dès lors des disciples, parmi lesquels un de nos

(1) En faveur de cette opinion, il y a un argument sérieux : il est dit dans le journal de Montesquieu, qu'en 1728, à Venise, il lui fut conseillé d'acheter le livre de Vico. Or on a retrouvé dans la bibliothèque du château de la Brède, un exemplaire de la « *Science Nouvelle* », édition de 1725. Montesquieu l'avait donc probablement acheté lors de son voyage à Naples en 1729.

plus grands historiens : Fustel de Coulanges, dont la « *Cité Antique* » a si fortement subi l'empreinte des idées vichiennes. Rappelons-nous la façon dont Fustel, dans l'introduction de « *La Cité* », fit l'analyse de son livre : « La comparaison des croyances et des lois, nous dit-il, « montre qu'une religion primitive a constitué la fa- « mille grecque et romaine, établi le mariage et l'auto- « rité paternelle, fixé les rangs de la parenté, consacré « le droit de propriété et le droit d'héritage. Cette mê- « me religion, après avoir élargi et étendu la famille, « a formé une association plus grande, la cité, et a « régné en elle comme dans la famille, etc.. ». La division de l'ouvrage en cinq parties : Antiques croyances — La famille — Les cités — les révolutions — Le régime municipal disparaît, trace nettement une évolution, un « cours » inspiré de Vico. Il en fut de même dans les autres œuvres de Fustel, à propos des origines de la féodalité notamment.

De façon plus générale, la critique historique du XIXe siècle est issue de celle de Vico, surtout en ce qui concerne sa méthode : défiance des historiens suspects et tendancieux, recherche de l'impartialité par une étude approfondie des documents, dont le XIXe siècle, il faut le reconnaître sût faire meilleure utilisation que Vico lui-même. Mais les historiens modernes aboutirent à des conclusions identiques : ils admirent le caractère barbare des civilisations grecque et romaine à leurs débuts, la forme aristocratique et féodale de leurs constitutions,

l'importance qu'y avait prise la lutte des classes. Quelques-uns, comme A. Thierry, acceptaient en outre les idées de Vico sur le moyen-âge. Quant à Michelet, s'il passe rapidement sur les débuts de Rome, une fois qu'il a devant les yeux une nation en possession d'un génie déterminé, il veut étudier comment elle « va en se créant de son énergie propre, s'engendrant de son âme et de ses actes incessants ». Cette prétention n'est-elle point d'un élève de Vico ? Il y aurait d'ailleurs toute une étude à faire sur cette influence vichienne chez nos grands historiens du XIXe siècle. Victor Cousin, dans l'introduction de son cours de philosophie se félicite d'avoir fait connaître Vico à Michelet et Herder à Quinet. Herder est un allemand dont les « Idées sur l'histoire de l'humanité » ont beaucoup d'analogie avec celles de Vico, son contemporain. En le traduisant, Quinet cherchait à trouver dans l'histoire « les lois éternelles du règne des actions humaines », prenant ainsi la même attitude que celle de Michelet envers Vico.

Le XIXe siècle vengeait donc le génial Napolitain de l'oubli injuste où l'avait enseveli le XVIIIe siècle. Et il le faisait de la meilleure manière : en adoptant ses idées, non pas seulement en histoire, comme nous allons le prouver.

II

L'influence vichienne ne fut pas moins considérable dans le domaine juridique : l'école historique du droit reprit la lutte contre la théorie idéaliste du droit naturel, qui le mettait en dehors et au-dessus de l'histoire, reconnut la corrélation entre le droit et la vie sociale, la nécessité de l'étudier en rapport avec un moment historique donné, de le considérer comme une matière sujette à perpétuelle transformation. La nouvelle théorie du droit naturel y voit non plus un dogme absolu, immuable, mais l'expression de cette partie du droit qui n'est pas codifié, et qui cependant est « à l'état latent dans la moralité, les coutumes et les mœurs » ou suivant les propres termes de M. Cosentini « l'expression relative des idéalités éthico-juridiques d'une période historique » : idée toute moderne, et très au goût de notre temps où le mot de relativité est sans cesse invoqué comme rempli de magiques vertus. Ce droit, qui mérite tout de même son qualificatif de naturel comme correspondant à la nature des choses, prend donc lui aussi l'allure d'un droit positif, non codifié, exerçant néanmoins son influence sur la formation et la transformation de la législation et de la jurisprudence.

Cette théorie trouve sa source non seulement en Vico, mais aussi chez Romagnosi, dont les idées ont une grande affinité avec celles de Vico : tous deux également cher-

chent à concilier et à fondre droit philosophique et droit positif ; par là, ils devancent nos conceptions modernes. De Romagnosi, auteur compliqué, retenons la conclusion : le droit civil ne fait que réaliser le droit naturel, quand l'autorité humaine le sanctionne ; et ce dernier ne consiste pas en d'abstraites doctrines de philosophes, mais naît de l'ordre des choses auxquelles l'homme est assujetti, et offre une étendue aussi vaste que les circonstances qui règlent la destinée humaine. Romagnosi, ainsi que Vico, nie donc le droit immuable, considérant sans cesse le milieu social dont il émane et auquel il doit s'adapter, et envisage un appui réciproque des deux droits, preuve de l'influence qu'eut sur lui son illustre prédécesseur dont il fit sienne, entre autres, la doctrine sur le vrai et le certain.

Nous pourrions citer bien d'autres juristes dont la « *Science Nouvelle* » ou le « *Diritto Universale* » ont dirigé l'inspiration. Nous nous bornerons aux noms de Del Vecchio, Vanni et Cosentini.

Del Vecchio, s'efforçant d'instaurer une science du droit universel comparé, reprend l'idée vichienne du droit considéré comme un moment d'évolution n'ayant en lui ni son principe ni sa fin. Il signale l'erreur (dans laquelle peut-être est tombé Vico lui-même) consistant à attribuer une prépondérance exclusive au droit romain, dont la perfection prouve justement l'insuffisance à révéler l'évolution juridique d'un point de vue universel. Del Vecchio part de ce principe que le droit po-

sitif est un fait naturel par cela même qu'il appartient à l'ordre des phénomènes : étant donné sa relativité, il est indispensable de n'y transporter aucun idéal susceptible d'obscurcir la notion des faits nécessaire à la compréhension du droit. Il en résulte une analyse étroite de chaque institution et de ses antécédents, pour permettre d'en reconstituer l'évolution. A la base de cette étude nous trouvons la loi suivante : tout moment de l'évolution, si avancée soit-elle, résume en lui la totalité des moments antérieurs. Une fois découverts les caractères permettant de donner à un phénomène l'épithète de juridique, nous tenons tous les éléments d'une étude objective pour la constitution d'une science autonome : celle du droit universel comparé. Del Vecchio admet purement et simplement l'idée vichienne de la naissance presqu'inconsciente du droit partout où il y a des hommes, du double caractère du droit positif : phénomène naturel dans son origine, mais produit de l'esprit en ce que les hommes le firent avec l'intelligence. C'est à raison de son origine que tant de peuples ont un fonds commun de principes juridiques, remarque qui constitue un solide argument pour la thèse de Del Vecchio. Confirmation de cette unité se rencontre encore dans le fait que l'évolution s'accomplit d'une manière à peu près analogue chez des peuples s'ignorant entre eux, et dans cet autre que des institutions juridiques peuvent être assimilées par des peuples fort différents. Il y a donc « convergence des développements parti-

culiers », autrement dit, en remontant de degré en degré, nous finirons par découvrir une série de principes juridiques communs susceptibles de s'appliquer à tous les hommes : leur recherche, et par suite l'unification du droit, tel est le but que se propose Del Vecchio. Etablie sur la double base des idées philosophiques et de la connaissance pratique des phénomènes juridiques, cette étude rappelle la contexture de la *Science Nouvelle*. Par son but, elle est comme l'aboutissement de la théorie vichienne du droit.

Vanni, avant lui, avait tenté de concilier deux sciences dont les partenaires se regardent mutuellement sans bienveillance : la sociologie et la philosophie du droit, qui entre elles ont tant de rapports, mais dont chacune cherche à empiéter sur le domaine de l'autre. Il dirige surtout ses efforts vers la philosophie du droit dont il cherche à déterminer le rôle exact. Elle a, selon Vanni, trois tâches résultant de la nature du droit, son objet d'étude : celui-ci est une branche particulière du savoir : la science juridique ; puis il est un fait se produisant dans la société selon un « cours » de formation historique, enfin il conserve l'œuvre humaine. A ces trois aspects du droit correspondent trois sortes d'études : examen critique pour rechercher le fondement de la science juridique (c'est là où la philosophie du droit peut rendre le plus de services), ensuite étude synthétique ayant comme but de réunir les données historiques, descriptives, particulières, d'en tirer les éléments

constants pour aboutir à une généralisation permettant de déterminer les lois d'évolution du droit ; enfin l'étude pratique, se basant sur l'idée que l'évolution historique n'est pas fatale, mais que le droit, produit de l'esprit, peut être modifié, recherche si les institutions actuelles correspondent à des exigences rationnelles, si elles n'ont pas à être modifiées.

Vanni admet donc aussi que le droit est un moment de la vie sociale, qu'à raison de sa corrélation avec les phénomènes sociaux, il doit faire l'objet d'une étude objective : on en déduira facilement que l'étude psychologique ne doit s'y joindre qu'à titre complémentaire, ou de contrôle : employée seule elle ne conduirait qu'à un idéalisme aux vues incertaines. Moyen indirect d'explication, à défaut d'autre, c'est là un rôle bien faible en comparaison de celui que lui assignait Vico : car s'il recherchait les principes d'évolution sociale dans les données l'esprit, dans l'ensemble des matériaux philologiques recueillis, il n'hésitait pas, à leur défaut, à utiliser plus que largement l'analyse psychologique, la regardant comme le contrôle suprême et définitif de la tradition. Néanmoins, la théorie de Vanni, comme les précédentes, est foncièrement empreinte des idées vichiennes.

Nous pourrions multiplier ces exemples : mais nous n'avons pas la prétention de citer tous les philosophes ou juristes ayant subi l'influence de Vico. Notre besogne consiste simplement à montrer que cette influence

a été réelle, et à le prouver par quelques noms : citons encore Cosentini. Se faisant l'historien de toutes ces théories, s'attachant aux problèmes qu'elles soulèvent dans les rapports entre philosophie du droit et sociologie, il parvient, à l'aide de ces données, à faire une revision des institutions juridiques, suivant une méthode reposant sur l'examen de leur évolution, puis à proposer les réformes et amendements qui lui paraissent nécessaires dans la législation civile, dans le domaine des obligations, de la propriété et des successions, de la famille et même de la procédure.

Tant de travaux modernes se référant à la loi vichienne de l'évolution prouvent combien la « *Science Nouvelle* » a pris d'importance : elle sert la philosophie de l'histoire, car Vico n'a pas arbitrairement inventé une théorie pour y adapter les hypothèses historiques, étant parti au contraire de ces hypothèses pour arriver à une doctrine générale solidement assise sur la certitude du fait. Elle aide la sociologie par ses passages sur la marche des sociétés et leurs manifestations ; elle secourt enfin la science juridique dans ses aperçus nouveaux sur le droit naturel.

III

Si l'histoire, le droit et la sociologie avaient été les seules matières à subir l'influence de Vico, celui-ci n'aurait pas connu le succès grandissant que nous consta-

tons depuis un siècle, et qui tient à ce que la plupart de ses idées se sont répandues à travers toute la philosophie du XIXe siècle, en même temps qu'à la façon assez spéciale dont elles ont été vulgarisées. Disons sur le premier point que très facilement on admit le criterium de conversion du vrai avec le fait, l'union de la philosophie et de la philologie, en histoire, l'abaissement de la valeur des mathématiques et des sciences exactes, au moins pour quelques auteurs, la réhabilitation de l'imagination et de la sensibilité contre l'intellectualisme aride du XVIIIe siècle, ce dont le romantisme se chargea plus que tout autre école, et avec quel succès. En un mot, pour reprendre l'expression de M. Croce, les grandes idées philosophiques modernes sont « des recours des doctrines vichiennes.

Ajoutons quelques détails sur leur diffusion. Parce que Vico émettait des vues assez nouvelles sur l'origine naturelle des religions, ce qui l'obligeait à séparer histoire profane et histoire sacrée, entre lesquelles la doctrine catholique maintient une certaine communication, que de plus sa critique de la tradition historique incitait à appliquer à l'histoire sacrée la même méthode qu'à la profane, les catholiques regardèrent avec défiance ce novateur ; la légende d'une « *Science Nouvelle* » écrite volontairement avec obscurité pour échapper à la censure ecclésiastique se fit jour rapidement. Un peu de bon sens suffit pour faire justice de ce reproche : mais les esprits jeunes qui, à la fin du XVIIIe siècle,

préparaient la Révolution, à Naples, y virent un motif pour étudier Vico avec acharnement et lui consacrer de nombreux travaux. Réfugiés dans le nord de l'Italie après la chute de la république napolitaine en 1799, ils s'efforcèrent de faire connaître leur génial compatriote, aux savants de leur pays tout d'abord. Ils firent réimprimer la *Science Nouvelle* en 1801 et plus tard les autres ouvrages. C'est donc au début du XIXe siècle que les Italiens s'aperçurent qu'ils avaient méconnu un de leurs plus grands génies : ils le célébrèrent avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils l'avaient oublié davantage. D'après M. Croce, Michelet fut mis en possession de la *Science Nouvelle* par ces mêmes exilés : cependant, nous l'avons vu plus haut, V. Cousin prétend avoir révélé Vico à Michelet. En tous cas, au XIXe siècle, chez nous, le nom du professeur napolitain jouit d'une grande popularité, peu durable, il est vrai ; Ballanche et Jouffroy, notamment, joignirent leurs éloges à ceux de Cousin et de Michelet. En Allemagne, si l'on parut s'intéresser au début du siècle au philosophe de la « *Scienza Nuova* », plus tard la traduction de ses œuvres ne fit aucune sensation, et des savants comme Mommsen feignirent de l'ignorer. Quant à l'Italie, l'enthousiasme y fut si exalté sous l'impulsion du mouvement nationaliste qu'on n'hésita pas à placer Vico au même rang que Dante : toutes les écoles se réclamèrent de lui, nationalistes songeant à ses idées nouvelles, catholiques ne voyant en lui que le platonicien, le philosophe

idéaliste entre tous. Mais après 1870, ce succès tomba, et il fallut attendre le réveil des études philosophiques au XXe siècle pour le voir renaître, plus vivace que jamais, comme en témoignent tous les ouvrages récents où il est fait allusion aux doctrines vichiennes.

Nous possédons maintenant le mot de cette énigme : pourquoi, méconnu et solitaire, Vico ne s'éleva-t-il que bien longtemps après à la place d'honneur des grands penseurs ? Parce que, pour résumer d'un mot tout ce que nous avons dit, il fut, suivant la jolie définition de M. Croce, « le dix-neuvième siècle en germe ». S'est-il rendu compte lui-même de l'utilité future de son œuvre ? On ne peut guère expliquer autrement la ténacité avec laquelle, malgré tant de déboires, il tenta de l'améliorer sans cesse, le parti-pris d'indulgence, pourrait-on dire, dont il donna toujours l'exemple envers sa patrie oublieuse, comme le prouvent ces nobles vers qui, d'un trait, résument si bien la belle figure que nous allons quitter :

Mère sévère point ne caresse son fils
Craignant d'être pour lui, plus tard, obscure et vile;
Elle l'écoute, grave, et le regarde en face.

CONCLUSION

Dans cet essai, l'auteur a tenté de retracer les principales théories d'un penseur de génie trop peu connu. Plutôt que de creuser, d'approfondir certains points intéressants, tâche réservée à d'autres plumes que la sienne, il a cherché, en exposant l'essentiel de l'œuvre vichienne, à combler une lacune : personne en France, en effet, n'avait encore songé à consacrer une monographie, un aperçu d'ensemble à cette œuvre, véritable mine peu explorée. Si le but était atteint par cette étude, si en refaisant en pensée les théories de Vico, j'étais parvenu à les « recréer », à les rendre par conséquent intelligibles au lecteur, ce serait une nouvelle vérification de la justesse du grand critère vichien de conversion du verum-factum et la preuve que ce travail n'aura pas été inutile.

Paris, avril 1923.

Vu : *Le Président*,
Henri LÉVY-ULLMANN

Vu : *Le Doyen*,
H. BERTHÉLEMY

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
Le Recteur de l'Académie de Paris,
Signé : Paul APPELL

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Œuvres choisies de Vico, avec une introduction sur sa vie et ses œuvres. (*Paris*, 1835).

BENEDETTO CROCE. — La philosophie de Jean-Baptiste Vico, traduit de l'italien par H. Buriot-Darsiles et G. Bourgin (*Paris*, 1913).

MICHELE LONGO. — Giambattista Vico (*Turin*, 1921).

FR. COSENTINI. — La réforme de la législation civile (*Paris*, 1913).

MIRAGLIA. — Comparative legal philosophy (traduction anglaise).

Différents articles de revue :

FR. COSENTINI. — La Sociologie et J.-B. Vico (*revue internationale de sociologie*, année 1898).

— Philosophie du droit et sociologie (*revue internationale de sociologie*, année 1912).
(Cet article contient notamment un abrégé de la doctrine de Vanni, d'après son livre *Lezioni di filosofia del diritto*).

DEL VECCHIO. — L'idée d'une science du droit universel comparé.

Au dire des meilleurs philosophes italiens, deux ouvrages, bien qu'anciens, sur Vico, sont encore excellents. Ce sont ceux de :

Carlo Cantoni. — G.-B. Vico, studi critici e comparativi, (*Turin*, 1867).

Robert Flint. — Vico, (*Edimburg et Londres*, 1884).

Pour une bibliographie vichienne complète, on trouvera de nombreux renseignements dans l'appendice IV du livre de M. Croce, que nous avons cité : outre une série d'ouvrages sur Vico, on y mentionne les réimpressions, recueils et traductions de ses œuvres.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos.

Introduction. La Vie de Vico..... 5

I. — Biographie.

II. — L'entourage du philosophe, l'accueil fait à sa pensée.

III. — Sa physionomie et son caractère.

Chapitre premier. — *L'évolution de la pensée vichienne* 23

I. — Les premières œuvres : « *Discours* » — Le « *De nostri temporis studiorum ratione* » — Le « *De Antiquissima* » et la critique cartésienne.

II. — La réhabilitation des sciences morales et l'acheminement vers la « *Science Nouvelle* ».

Chapitre ii. — *La « Science Nouvelle » et la philosophie de l'histoire* 40

I. — Généralités.

II. — La sagesse poétique, l'âge divin.

III. — L'âge héroïque ; Homère. Les premiers gouvernements .

IV. — L'âge humain. Evolution des gouvernements et de la Société.

V. — Le moyen-âge et le « recours » (*recorsi*). La Providence.

Chapitre iii. — *Le Droit dans l'œuvre de Vico* 67

I. — Le « *Diritto Universale* ». Les conceptions philosophiques du « savoir » et du droit.
II. — L'histoire idéale ou évolution du droit.
III. — Le Droit Naturel.
CHAPITRE IV. — *Le Sort des idées de Vico, son influence, sa renommée* 89
I. — L'Influence vichienne en histoire.
II. — Dans le Droit.
II. — L'Influence philosophique générale, la diffusion particulière de la pensée vichienne, son succès.
CONCLUSION 103
BIBLIOGRAPHIE 105

'IVERSITY LIBRA
to indicated

COLUMBIA UNIVERSITY
0032024118

03458474
195.V66
DC23

BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY

MAR 31 1924